



LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC

QUOI de neuf

DOSSIER

LE FRANÇAIS AU QUÉBEC : Y A-T-IL LIEU DE S'INQUIÉTER?

PRINTEMPS 2017



RETRAITE

Des consultations publiques sur le RRQ



NUTRITION

L'alcool au menu?
Oui mais... avec parcimonie!



AFFAIRES FINANCIÈRES

L'hypothèque inversée CHIP



ACTION SOCIOPOLITIQUE

Maltraitance : l'AREQ formule
10 recommandations

AREQ
CSQ

areq.lacsq.org



TABLE DES MATIÈRES

Volume 39, numéro 3 | Printemps 2017

MOT DU PRÉSIDENT	3
PLACE PUBLIQUE	4
ÉCHO DE NOS RÉGIONS	6
ACTION SOCIOPOLITIQUE	8
RETRAITE	10
AFFAIRES FINANCIÈRES	13
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	20
DOSSIER	21
FONDATION LAURE-GAUDREAU	28
JE VOUS PARLE D'UN TEMPS	29
VERT... DEMAIN	30
NUTRITION	32
CONDITION DES FEMMES	34
PETITS PLAISIRS	37
REMUEZ VOS MÉNINGES!	38
INTERNET	39
PUBLIREPORTAGE LA PERSONNELLE	40
LA SOURCE DES MOTS	41
À VOS CLAVIERS!	42
CHRONIQUE D'UN PASSEUR	43

30



32



Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100 % de fibres vierges, l'AREQ a réalisé plusieurs économies environnementales:



468 arbres
1 terrain de football



1 707 156 L d'eau
4 878 jours de consommation d'eau



68 650 kg CO₂
émissions de 23 voitures
par année



20 928 kg de déchets
2 camions de déchets



89 kg NOX
émissions d'un camion
pendant 274 jours



410 GJ
consommation d'énergie
de 4 ménages par année

Fondée en 1961, l'AREQ (CSQ) – Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec – regroupe plus de 58 000 personnes retraitées, issues des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / Téléphone : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / Courriel : info@areq.lacsq.org / Site Internet : areq.lacsq.org / Rédacteur en chef : Dominic Provost / Coordination : Martine Faguy / Équipe du magazine : Jules Desfossés, Denise Lachance, Ginette Lavoie et Renaud Turcotte / Révision linguistique et correction d'épreuves : Doris Longpré / Diffusion : Martine Faguy / Infographie : Coopérative Belvédère Communication / Impression : Imprimerie F. L. Chicoine / Tirage : 61 000 exemplaires / Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec / Poste-publications : N° de convention 40007982 / ISSN : 0822-7292

Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le magazine *Quoi de neuf* n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.



Une année 2017 sous le signe de la conviction, de l'engagement et de la cohésion

PIERRE-PAUL CÔTÉ PRÉSIDENT

Au cours des derniers mois, beaucoup d'énergie a été déployée en prévision du 46^e Congrès de l'AREQ qui se tiendra à Lévis, à la fin mai.

À la suite de la tournée du conseil exécutif de l'automne dernier, le conseil d'administration a pris connaissance des différentes suggestions émises lors de ces rencontres. Après analyse, un projet consolidé d'orientations pour le triennat 2017-2020 a été produit et transmis aux conseils sectoriels.

De même, le comité national des statuts et règlements a livré les résultats de son travail à la suite des mandats reçus, et le conseil d'administration en a recommandé l'acceptation.

DES DÉCISIONS COLLECTIVES

Les conseils sectoriels, en collaboration avec les membres de leur secteur ainsi que leur délégation au congrès, ont la responsabilité d'analyser les contenus proposés. À cet effet, il est important de mentionner que les modifications proposées doivent être le résultat d'une décision collective et non d'une préoccupation individuelle.

Le conseil exécutif, le groupe de travail sur le contenu du congrès et le conseil d'administration devront se pencher

46^e CONGRÈS 29 MAI AU 1^{er} JUIN 2017



sur les modifications proposées par les secteurs et, dans un souci de cohésion, faire les recommandations appropriées au conseil national.

À ce dernier conseil national du triennat 2014-2017, qui se tiendra à Québec à la fin mars, les personnes déléguées de cette instance auront à faire les recommandations utiles et nécessaires pour le prochain congrès.

Malgré ce travail intense qu'exige la préparation du congrès statutaire de l'Association, les autres dossiers prévus au plan d'action doivent trouver écho auprès des responsables politiques et des ressources de l'AREQ. Des rencontres des comités consultatifs nationaux ainsi que des responsables régionaux se sont tenues depuis le début de 2017.

Il faut également mentionner que l'AREQ a été invitée à présenter, à la mi-janvier, un mémoire en commission

parlementaire. Ce mémoire portait sur le projet de loi n° 115, soit la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.

UN GRAND MERCI

En cette troisième et dernière année du triennat, plusieurs auront terminé leur mandat et devront céder leur place à la relève. Lors des assemblées générales sectorielles et régionales, vous aurez à combler ces postes, qui sont essentiels à la vie de l'Association.

Je tiens à remercier toutes ces personnes bénévoles qui, pendant des années, ont contribué à faire de l'AREQ une association crédible, engagée et reconnue. Le nom inclusif de l'AREQ n'est plus à démontrer et nous sommes considérés par plusieurs instances gouvernementales comme une entité à la défense des personnes retraitées et aînées.

Nous pouvons affirmer que l'ensemble des personnes militant au sein de l'AREQ se retrouvent aisément dans le thème de notre congrès, soit « Conviction Engagement Cohésion ».

Que la lumière et la chaleur du printemps nous accompagnent dans la réalisation de nos rêves les plus chers! ♦



L'AREQ BOUGE, S'EXPRIME, REVENDIQUE.

Nous vous résumons ici les principales sorties publiques de l'Association depuis la dernière parution du magazine *Quoi de neuf*.

DOMINIC PROVOST
CONSEILLER EN COMMUNICATION

15 NOVEMBRE 2016

SURVEILLANCE DANS LES RÉSIDENCES POUR AÎNÉS

L'AREQ a accueilli avec consternation et colère une nouvelle publiée dans *La Presse* selon laquelle le gouvernement reverrait à la baisse les normes de surveillance dans les résidences d'hébergement pour personnes âgées.

« Depuis trois ans, le gouvernement vogue de report en report, et maintenant d'assouplissement en assouplissement à l'égard des règles encadrant les résidences d'hébergement. On est en train de céder au chantage de propriétaires, c'est inacceptable! » a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

18 NOVEMBRE 2016

JOURNÉE INTERNATIONALE DES HOMMES

À l'occasion de la Journée internationale des hommes, qui a eu lieu le 19 novembre dernier, l'AREQ a tenu à souligner l'apport de milliers de ses membres à leur communauté et à leurs proches.

En 2016, le thème qui a été choisi par l'AREQ pour la production de son affiche promotionnelle était « Partageons ensemble ». L'Association a organisé ou

appuyé, dans plusieurs régions, des activités spéciales ou des conférences dédiées à la Journée internationale des hommes. Des hommages ont également été rendus à des membres pour leur engagement dans leur communauté.

« Par ces différentes actions, nous souhaitons mettre en valeur les qualités humaines des hommes qui les amènent à épauler des proches et à offrir en partage leur expérience, leurs connaissances et leurs valeurs », a déclaré le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

2 DÉCEMBRE 2016

PÉTITION POUR L'ABOLITION DES SACS DE PLASTIQUE

Une pétition lancée par l'AREQ totalisant 3 864 noms a été déposée à l'Assemblée nationale, le 2 décembre 2016, pour demander au gouvernement du Québec d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique dans les commerces.

Présentée par l'intermédiaire de la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, Manon Massé, la pétition de l'AREQ a recueilli 2 286 signatures électroniques et 1 578 signatures papier. On y souligne notamment que plus d'un milliard de

sacs de plastique à usage unique sont encore distribués au Québec chaque année et que moins de 15 % de ces sacs sont récupérés dans la province. Or, plusieurs États ont déjà banni la distribution de ces sacs sur leur territoire et plusieurs municipalités québécoises l'ont fait ou feront de même à court terme.

9 DÉCEMBRE 2016

BÂILLON SUR LE PROJET DE LOI N° 106 (HYDROCARBURES)

L'AREQ a dénoncé vivement le recours au bâillon par le gouvernement pour adopter le projet de loi n° 106, dont un volet controversé touchant l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

« Le projet de loi 106 aura un impact majeur sur le développement des énergies fossiles au cours des décennies à venir. Or, de nombreuses inquiétudes ont été formulées par l'opposition, par des groupes et par des citoyens. Elles n'ont trouvé aucune réponse

satisfaisante. Le gouvernement aurait pu tout au moins scinder le projet de loi en deux pour en retirer les aspects controversés. Il a choisi de couper court à la discussion en imposant une adoption en bloc, par bâillon. C'est un déni de démocratie! » a déploré le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

L'AREQ partage de nombreuses objections formulées par le Front commun pour une transition énergétique. Elle s'inquiète notamment qu'on y reconnaisse aux entreprises le droit d'acquiescer diverses licences pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le sous-sol québécois. Les entreprises pourraient même bénéficier du droit d'exproprier tout propriétaire de terrain qui ferait obstruction à un projet.

En outre, l'AREQ s'étonne qu'en vertu de ce projet de loi, le gouvernement s'en remette à l'industrie pour fixer ses propres normes pour assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de l'environnement. ♦



CALCULEZ VOTRE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

L'AREQ a récemment mis à jour, de concert avec un actuaire, Robert Cyr, l'outil permettant de calculer la perte de pouvoir d'achat découlant de la désindexation des régimes de retraite depuis 1982.

Sous forme graphique, cet outil s'adresse autant aux personnes à la retraite que celles encore au travail. Il permet de mesurer la perte de pouvoir d'achat actuelle, mais aussi future. En outre, il permet d'estimer, en fonction

de plusieurs paramètres, quelle serait la rente de retraite, aujourd'hui et à l'avenir, si l'indexation était accordée.

Nous vous invitons à effectuer le calcul dès maintenant en cliquant sur l'onglet « L'indexation et vous » sur la page d'accueil du site Internet de l'AREQ au areq.lacsq.org.

Collecte de sang à l'AREQ de Trois-Rivières

Depuis 14 ans, l'AREQ de Trois-Rivières s'implique dans la collecte de sang du début de l'année.

En 2017, les 5 et 6 janvier, l'AREQ de Trois-Rivières mobilisait une centaine de bénévoles pour aider Héma-Québec à accueillir toutes les donneuses et donneurs de sang. Tout en contribuant à ces précieux dons de sang, l'AREQ est très visible dans le milieu. Marielle Gravel, la coordonnatrice de cet événement au niveau de l'AREQ, avait confié la tâche de coordination sur place à Simone Samson et à Robert Parenteau. Lors de cette collecte, l'objectif fixé à 530 a été dépassé puisque 538 donneurs ont été accueillis. De ce nombre, 516 personnes ont fait un don de sang. ♦



Lise Garceau-St-Louis, Lise Potvin et Jacqueline Lampron



Colette Trudel, présidente sectorielle Trois-Rivières, **Robert Parenteau**, coresponsable de la collecte de sang (avec Simone Samson, absente au moment de la photo); **Mariette Gélinas**, présidente régionale Cœur et Centre-du-Québec et présidente d'honneur de la collecte de sang des 5 et 6 janvier 2017

SAVEZ-VOUS ÉCOUTER?

Quand quelqu'un prend la parole, êtes-vous capable de le laisser terminer ce qu'il a à dire sans renchérir et parler de vous? Habituellement, votre phrase commence par « moi aussi je... » Quelqu'un raconte que son petit dernier n'a pas dormi de la nuit, vous vous empressez de dire que la semaine dernière votre enfant a fait la même chose. Profitez de votre prochaine pause-café ou d'un autre échange verbal pour vérifier ce que j'affirme.

Pourquoi faut-il améliorer sa qualité d'écoute? Assurément pour avoir des échanges plus riches avec les autres, pour créer des liens, expérimenter la solidarité et la chaleur humaine. Mais comment faire?

QU'EST-CE QUE L'ÉCOUTE ACTIVE?

L'écoute active diffère de l'écoute passive, car la personne qui écoute reflète ce qu'elle entend en démontrant qu'elle a véritablement compris en même temps qu'elle a entendu les paroles de l'autre. Elle lui prouve, en reformulant le propos dans ses propres termes, qu'elle a compris l'essentiel de son message. Quand l'autre a fini de parler (sans qu'on l'ait interrompu), il faut reformuler ce qu'il vient de dire, ce qu'on a compris. On peut commencer la reformulation de cette façon :

– Tu me dis que tu es tanné de ton patron parce que...



Il s'agit presque d'une répétition de ce que l'autre vient de dire, ce qui lui permet d'entendre son propos et de corriger le tir s'il y a lieu. Il aura donc le loisir de préciser, d'ajouter, de nuancer ce qu'il a dit et aura l'agréable sensation d'avoir vu clair dans son problème et surtout d'avoir été compris. Cette approche est vraiment très efficace.

Bonne écoute! ♦

CÉLINE COUTU
DIRECTRICE, TEL-AIDE QUÉBEC
CCOUTU@TELAIDE.QC.CA

ERRATUMS

Deux erreurs se sont glissées dans l'attribution des crédits-photos du dossier du numéro de l'hiver 2017 du magazine. Le crédit-photo de l'oisillon dans le nid en plastique, en page 26, aurait dû être attribué à Jean Lemire. Aussi, le crédit-photo des cinq gyres océaniques, en page 27, appartient à The 5 Gyres Institute.

VISUEL DU CONGRÈS

Par ailleurs, dans le visuel du 46^e Congrès de l'AREQ (page 8), on indique que les triangles ont trois faces alors qu'il s'agit plutôt de côtés. Ce visuel et son texte explicatif corrigé sont disponibles au areq.lacsq.org, sous l'onglet Notre association/46^e Congrès.

COMMENTAIRE

J'apprécie la page Remuez vos méninges!, mais j'aimerais que l'on fournisse non pas juste les solutions des problèmes mathématiques mais bien tout le cheminement pour y arriver.

COLETTE DEMERS, membre de l'AREQ

NDLR : Nous vous remercions pour votre commentaire, que d'autres lecteurs nous ont également formulé. Dans une prochaine édition du magazine *Quoi de neuf*, l'auteur de la chronique « Remuez vos méninges! » publiera le raisonnement conduisant à la résolution d'un problème mathématique. ♦



Crédits photos : Clément Allard

L'AREQ formule 10 recommandations à l'égard du projet de loi n° 115 sur la maltraitance des personnes âgées

DOMINIC PROVOST
CONSEILLER EN COMMUNICATION

L'AREQ a été invitée à présenter un mémoire devant la Commission des relations avec les citoyens, le 19 janvier, dans le cadre des consultations entourant le projet de loi n° 115, Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. L'Association y a formulé une série de recommandations pour mieux lutter contre la maltraitance.

La présentation de l'AREQ a été effectuée par le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté. Il était accompagné de la secrétaire du conseil exécutif de l'AREQ et responsable politique de l'action sociopolitique, Nicole Gagnon, et de la conseillère à l'action sociopolitique et à la condition des femmes, Ginette Plamondon.

Devant les parlementaires, Pierre-Paul Côté a rappelé que l'AREQ milite depuis de nombreuses années pour qu'aucun aîné, homme ou femme, autonome ou non, subisse de la maltraitance.

« Nous sommes convaincus que c'est toute la société qui est interpellée par cette question. Plusieurs des mécanismes prévus au projet de loi 115 constituent des outils intéressants, toutefois nous sommes convaincus que ces efforts seront vains si les ressources humaines et financières ne sont pas au rendez-vous. Le gouvernement doit passer de la parole aux actes et donner les moyens nécessaires aux intervenants concernés pour lutter contre la maltraitance. »

DIX RECOMMANDATIONS

Le mémoire déposé par l'AREQ devant la Commission des relations avec les citoyens contient dix recommandations pour mieux lutter contre la maltraitance, et ce, dans tous les milieux de vie, que ce soit à domicile ou en établissement.

L'AREQ insiste sur les éléments suivants :

- 1. Autonomie** – Éviter tout amalgame entre le vieillissement et la vulnérabilité et respecter l'autonomie des personnes âgées tout en assurant la protection requise aux personnes vulnérables, qu'elles soient aînées ou non.
- 2. Analyse différenciée** – Assurer la prise en compte des réalités différentes entre les femmes et les hommes en matière de maltraitance.

- 3. Sensibilisation** – Mener une vaste campagne d’information et de sensibilisation auprès des personnes âgées, du personnel des divers milieux d’hébergement et du grand public sur les formes et les manifestations de la maltraitance et les droits des personnes âgées.
- 4. Maltraitance organisationnelle** – S’assurer que les politiques en matière de maltraitance qu’adoptent les établissements de santé et de services sociaux intègrent la notion de maltraitance organisationnelle et qu’ils prennent tous les moyens nécessaires pour la prévenir et l’éliminer s’il y a lieu.
- 5. Ressources financières** – Accorder aux établissements de santé et de services sociaux les ressources supplémentaires requises pour l’élaboration et la mise en œuvre de leur politique sur la maltraitance ainsi qu’aux commissaires locaux aux plaintes.
- 6. Soutien aux plaintes** – Désigner les centres d’assistance et d’accompagnement aux plaintes (CAAP) pour soutenir toute personne qui souhaite signaler une situation de maltraitance dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux et dans une résidence privée et l’accompagner tout au long du processus du traitement de plaintes.
- 7. Représailles** – Prévoir des sanctions destinées aux personnes qui exerceraient des représailles à l’encontre de celles qui signaleraient une situation de maltraitance.
- 8. Caméras** – Tenir un débat public sur l’utilisation de moyens de surveillance comme les caméras dans les milieux de vie des personnes âgées.
- 9. Signalement** – Obliger les membres du personnel d’un établissement d’hébergement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux à signaler toute situation de maltraitance dont serait victime une personne âgée vulnérable.



- 10. Délai** – Prévoir un délai de trois ans plutôt que de cinq ans pour une première mise à jour des politiques sur la maltraitance.

SONDAGE SUR LA MALTRAITANCE

L’AREQ a profité de son passage en commission parlementaire pour présenter les résultats d’un sondage CROP au sujet de la maltraitance, de l’âgisme et des lacunes observées en résidences privées d’hébergement pour âgés ou en CHSLD.

Selon ce sondage, 82 % des membres de l’AREQ se disent parfois ou souvent victimes d’âgisme. Qui plus est, les trois quarts des personnes interrogées sont d’avis qu’on observe une banalisation du sort réservé aux personnes âgées dans la société. Par ailleurs, près du tiers ont observé des lacunes dans les soins offerts en résidences d’hébergement ou en CHSLD. Enfin, 7 % des personnes âgées interrogées connaissent une personne ayant été victime de maltraitance, généralement de la violence psychologique ou de la négligence.

« La lutte à la maltraitance constitue un défi que toute la société doit relever. L’atteinte des objectifs du projet de loi nécessite une mobilisation de toutes et tous pour arriver à mettre un terme à ce fléau qui prive les âgés du respect et de la dignité qui leur sont dus », a conclu le président de l’AREQ.

BEL ACCUEIL

La présentation de l’AREQ a été très bien accueillie par la ministre responsable des Aînés, Francine Charbonneau, ainsi que par les députés ministériels et ceux formant l’opposition. Elle a donné lieu à des échanges respectueux qui ont permis à l’AREQ d’exprimer un point de vue sérieux et crédible.

Le mémoire de l’AREQ est disponible à www.arelq.lacsq.org sous l’onglet Publications. ♦



MODIFICATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT (RRPE)

C'est en novembre dernier, dans le cadre de la consultation sur le renouvellement des conditions de travail des travailleurs du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), que le gouvernement a présenté une proposition concernant leur régime de retraite. Dans la démarche, des associations représentant des cadres-salariés et des cadres-retraités ont été consultées, dont l'AREQ.

Selon le gouvernement, des changements importants devaient impérieusement être apportés au régime, considérant sa santé financière désastreuse. Selon la dernière évaluation actuarielle du RRPE, le déficit de la caisse des participants s'élève à 1,8 G\$.

JOHANNE FREIRE
CONSEILLÈRE À LA SÉCURITÉ SOCIALE

C'est au terme de pourparlers entre le Secrétariat du Conseil du trésor et les différentes associations consultées qu'une entente de principe a été conclue le 9 décembre 2016. Un projet de loi qui en découle devrait être présenté à l'Assemblée nationale puis ratifié d'ici le 31 mars 2017.

L'entente prévoit une modification des critères d'admissibilité à la retraite pour les cadres-salariés au RRPE qui prendront leur retraite à compter du 1^{er} juillet 2019. En ce qui concerne les personnes actuellement retraitées (incluant les conjoints survivants) ainsi que celles qui prendront leur retraite d'ici le 30 juin 2019, une suspension de l'indexation de leur rente pour une durée de cinq (5) ans est prévue à compter de 2018 ou 2021, et ce, quelle que soit la santé financière du régime. De plus, des modifications aux formules de calcul de l'indexation seront apportées lorsque celle-ci sera à nouveau en vigueur au terme de la période de suspension.



SUSPENSION DE L'INDEXATION (RRPE) POUR UNE DURÉE DE 5 ANS

Date de la prise de retraite	Période de suspension
Prise de retraite avant le 1 ^{er} janvier 2017	Suspension de l'indexation du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022
Prise de retraite entre le 1 ^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2019	Suspension de l'indexation du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025

NOUVEAUX CALCULS DE L'INDEXATION DE LA RENTE RRPE À COMPTER DE 2023 ET 2026

Périodes	Indexation actuelle	Nouvelle indexation
Années cotisées avant le 1 ^{er} juillet 1982	Rente indexée à 100 % du TAIR *	Rente indexée à 50 % du TAIR
Années cotisées entre le 1 ^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999	Rente indexée selon le TAIR -3 %	0 %
Années cotisées depuis le 1 ^{er} janvier 2000	Rente indexée selon la plus avantageuse des deux formules : 50 % du TAIR ou TAIR -3 %	Rente indexée à 50 % du TAIR

*TAIR : Taux d'augmentation de l'indice des rentes

L'AREQ A DIT NON

L'AREQ, qui compte environ 150 cadres-retraités parmi ses rangs, était l'une des associations consultées par le gouvernement et s'est vivement opposée aux mesures proposées. L'AREQ, qui milite activement depuis plusieurs années pour contrer la perte de pouvoir d'achat de ses membres découlant notamment de la désindexation de la rente de retraite pour les années de services comprises entre 1982 et 2000, ne pouvait approuver ces mesures proposées telle que la suspension de l'indexation, et ce, quelle que soit la durée de cette suspension.

L'AREQ a rapidement pris des mesures pour informer ses membres prestataires d'une rente du RRPE des modifications qui seront apportées à leur rente. Ces modifications ne visent pas les rentes du RREGOP, du RRE, du RRF et du RRCE.

PARTAGE DE L'EFFORT FINANCIER POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT

Selon le gouvernement, ces mesures ont pour effet de partager la responsabilité du déficit de la caisse des participants entre les cadres-salariés, les cadres-retraités et le gouvernement. En ce qui concerne l'effort financier du gouvernement, celui-ci l'assume notamment par la prise en charge financière des personnes ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015. Cela signifie que d'ici



le 30 septembre 2017, ces 28 000 retraités (incluant les conjoints survivants) seront retirés de la caisse des participants et leurs rentes seront versées par le gouvernement, en provenance du fonds consolidé.

L'entente prévoit également que les économies engendrées par la suspension de l'indexation ainsi que par les nouveaux critères d'admissibilité à la retraite seront réinjectées dans la caisse des participants.

Le partage de l'effort financier pour réduire le déficit de la caisse des participants est réparti comme suit :

Cadres-salariés

- ◆ Modifications des critères d'admissibilité à la retraite (presque équivalents à ceux du RREGOP).

Cadres-retraités

- ◆ Suspension de l'indexation de la rente durant 5 ans et nouvelles formules de calcul de l'indexation au terme de la période la suspension.

Gouvernement

- ◆ Prise en charge des retraités et conjoints survivants avant le 1^{er} janvier 2015.
- ◆ Les économies engendrées par la suspension de l'indexation et par les nouveaux critères d'admissibilité à la retraite réinjectées dans la caisse des participants.

La lutte contre la perte du pouvoir d'achat chez les personnes retraitées est une priorité pour l'AREQ, et le dossier de l'indexation demeure une préoccupation importante. Les mesures proposées dans l'entente concernant le RRPE vont à l'encontre des efforts que l'Association déploie depuis plusieurs années et auront inévitablement des effets permanents sur la condition financière des personnes retraitées du RRPE pour une solution à un problème qui est présenté comme provisoire. ◆

TIRAGE DE 5 000 \$ AU PROFIT DE LA FLG

Courez la chance de gagner l'un des 5 prix totalisant 5 000 \$ au profit de la Fondation Laure-Gaudreault (FLG).

Les billets au prix de 5 \$ chacun (ou 20 \$ pour 5 billets) sont disponibles dans tous les secteurs, notamment lors des assemblées générales.

Le tirage aura lieu lors du Congrès de l'AREQ, à Lévis, le 30 mai 2017.

Pour information : fondationlg.org

DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ)

JOHANNE FREIRE

CONSEILLÈRE À LA SÉCURITÉ SOCIALE



Le 8 décembre dernier, le gouvernement provincial rendait public un document de consultation sur l'amélioration du Régime de rentes du Québec (RRQ) dans lequel il soumettait à la population des propositions de bonification du RRQ au profit des futures générations de personnes retraitées ainsi que des mesures à adopter pour assurer la pérennité du régime.

C'est dans un souci d'équité inter-générationnelle et de solidarité que l'AREQ se penche sur l'amélioration du RRQ. En effet, le système de retraite public actuel est défaillant et ne suffit pas à procurer un remplacement de revenu adéquat à près de la moitié des travailleurs. Cela touche plus particulièrement les personnes retraitées qui sont sans régime de retraite de leur employeur.

Comme le prévoit tous les six ans la loi sur le RRQ, des consultations publiques qui ont pris la forme d'une commission parlementaire ont eu lieu en janvier pour

permettre aux citoyens et à différents organismes d'exprimer leur point de vue sur les orientations proposées.

SCÉNARIO DE BONIFICATION DU RRQ PROPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL EN BREF

- Hausse progressive du maximum des gains admissibles (MGA), passant de 54 900 \$ à 62 600 \$ (hausse de 14 %) d'ici 2025.
- Augmentation du taux de remplacement du revenu une fois à la retraite, passant de 25 % à 33,3 % pour les revenus entre 27 450 \$ et 62 600 \$.
- Taux de cotisation : augmentation de 2 % (1 % employeur/1 % employé) sur les revenus entre 27 450 \$ et 54 900 \$, et de 8 % (4 % employeur/4 % employé) sur les revenus entre 54 900 \$ et 62 600 \$.

Ce scénario proposé place les citoyens québécois face à une bonification moindre que celle qui a été conclue

entre le fédéral et les autres provinces pour le Régime de pensions du Canada (RPC). Dans le scénario d'amélioration proposé pour le RRQ, les personnes gagnant moins que 27 450 \$ ne sont pas visées par la hausse de cotisation et, par le fait même, ne bénéficieront pas de la bonification de la rente, contrairement à la réforme du RPC, qui prévoit une bonification universelle.

D'autres mesures proposées dans le document de consultation publié par le gouvernement seront à surveiller de près, telles que la modification de certaines prestations du conjoint survivant, l'âge d'admissibilité à la rente et l'introduction du concept d'un régime à prestations cibles.

Une décision du conseil d'administration de l'AREQ a été prise pour appuyer la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dans sa position à l'égard du RRQ : que la bonification du RRQ ne soit pas moindre que ce que prévoit l'entente conclue entre les provinces et le fédéral pour le RPC (lire l'article « En route pour une bonification des régimes de retraite publics » dans l'édition de l'automne 2016 du *Quoi de neuf*).

Depuis la sortie du document de consultation sur le RRQ, l'AREQ participe aux différents débats publics sur le sujet, notamment par l'intermédiaire de l'Observatoire de la retraite (OR), dont elle est membre depuis 2014.

Pour connaître les détails de la proposition du gouvernement provincial concernant l'amélioration du RRQ, rendez-vous sur le site Web de Retraite Québec au : www.retraitequebec.gouv.qc.ca. ♦

L'HYPOTHÈQUE INVERSÉE CHIP

Consommer maintenant, payer plus tard ou laisser la charge à vos héritiers

Plusieurs personnes retraitées possèdent une résidence principale qui représente un actif net important. Pour acquitter les dépenses courantes et imprévues, l'hypothèque inversée peut leur sembler une avenue intéressante et peut-être même une solution à long terme. Voyons de quoi il s'agit.

DORIS DUMAIS

CONSEILLER À LA PLANIFICATION ET À L'ANALYSE FINANCIÈRE

LES HYPOTHÈQUES INVERSÉES

Une hypothèque inversée, aussi appelée Programme canadien de revenu résidentiel (PCRR ou CHIP, en anglais) est une façon pour les personnes âgées de conserver leur maison et de maintenir une qualité de vie correcte pendant un certain temps.

Pour être admissible, vous devez avoir au moins 55 ans (l'âge exigé s'applique aux deux conjoints) et être propriétaire de votre maison. Si des emprunts sont déjà garantis par votre propriété, vous devrez les rembourser avant de vous servir de l'argent obtenu par le biais d'une hypothèque inversée.

L'hypothèque inversée est un emprunt garanti par votre résidence et, contrairement à une hypothèque ordinaire, elle n'est habituellement remboursée qu'au moment de la vente de votre maison ou lors de votre décès. Vous pouvez emprunter au maximum 55 % de la valeur de votre propriété. Par exemple, si la valeur marchande de votre résidence est de 300 000 \$, vous pourriez vous qualifier pour un prêt maximum de 165 000 \$.



INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL EMPRUNTÉ

Il n'y a pas de négociation possible de taux pour une hypothèque inversée. C'est le taux affiché qui doit être payé, ce qui, au bout du compte, fait en sorte que l'on paie plus cher que pour n'importe quel autre produit hypothécaire.

REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS

Étant donné qu'il s'agit d'un prêt hypothécaire inversé, le propriétaire a le choix de :

- Ne rien rembourser jusqu'à son décès ou tant qu'il habite la maison.
- Laisser la valeur résiduelle de la résidence à ses héritiers lors du décès, si résidu il y a.
- En cas de vente, de rembourser la dette totale accumulée.



PESER LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS

Si cette option vous permet de rester propriétaire de votre résidence et de continuer à l'habiter, il faudra toutefois continuer à payer les taxes foncières, les frais d'entretien et les assurances. L'avantage de ce choix procure une augmentation des revenus de retraite avec la possibilité de ne faire aucun remboursement (capital et intérêt) jusqu'à la vente de la résidence ou au décès de l'emprunteur, mais les inconvénients pèsent plus lourd que les avantages.

Voici les principaux inconvénients :

- Les frais exigés qui réduisent les sommes consenties par le programme :
 - ▶ les frais d'évaluation de la maison et la recherche de titres;

- ▶ les frais liés à la nouvelle hypothèque, au notaire et au certificat d'évaluation;
- ▶ les honoraires de gestion;
- ▶ une prime sur le taux hypothécaire normal d'environ 2 %.
- Des frais peuvent être exigés en cas de remboursement par anticipation.
- Le Programme canadien de revenu résidentiel n'est pas offert dans tous les établissements financiers.
- L'actif net de la propriété diminue au fur et à mesure de l'augmentation de la dette.

- Dans la situation où les intérêts ne sont pas remboursés chaque année, la dette découlant de cette hypothèque inversée pourrait augmenter rapidement, et ce, jusqu'à la valeur marchande de votre propriété. Le montant total de la dette ne peut dépasser la valeur marchande de votre résidence.
- À votre décès, la succession devra rembourser le prêt et les intérêts au complet dans un délai fixé. Bien souvent, le temps qu'il faut pour régler la succession est plus long que le temps accordé pour rembourser un prêt hypothécaire inversé.
- Si les taux d'intérêts montent et que la valeur des maisons reste stable, cela affectera le solde disponible à la vente de votre maison.

« L'hypothèque inversée est un emprunt garanti par votre résidence et [...] elle n'est habituellement remboursée qu'au moment de la vente de votre maison ou lors de votre décès. »



AUTRES OPTIONS

Il existe d'autres options que vous pouvez envisager avant de choisir l'hypothèque inversée :

- Contracter une marge de crédit hypothécaire, les intérêts n'étant calculés que sur le montant dont vous avez réellement besoin.
- Vendre votre maison et déposer l'argent dans un plan d'épargne à son établissement financier en faisant un plan de retraits systématiques selon les besoins.

Nous vous suggérons de vous adresser à un conseiller financier pour évaluer toutes les possibilités qui s'offrent à vous.

L'HYPOTHÈQUE INVERSÉE, UNE SOLUTION DE DERNIER RECOURS

L'hypothèque inversée représente le plus souvent une solution de dernier recours en raison de ses inconvénients. Cependant, il peut s'agir d'une solution intéressante pour les particuliers qui désirent vivre le plus longtemps possible dans leur résidence même si elle diminuera considérablement le capital laissé à leurs héritiers. ♦

Références :

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Retraite Québec
Autorité des marchés financiers

CRÉDITS D'IMPÔT AU PROVINCIAL

DORIS DUMAIS
CONSEILLER À LA PLANIFICATION
ET À L'ANALYSE FINANCIÈRE

La période de production des déclarations de revenus est arrivée et, comme les années passées, je vous présente sommairement les crédits d'impôt remboursables ou non remboursables en y incluant les principaux changements 2016.

Un crédit d'impôt remboursable est un montant qui peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer.

Un crédit d'impôt non remboursable, aussi appelé « crédit réduisant l'impôt à payer », est un montant qui réduit ou annule l'impôt que vous avez à payer, selon une situation donnée.

CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES

- Activités des aînés
- Aidant naturel
- Frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie
- Frais médicaux
- Maintien à domicile des aînés
- Relève bénévole
- Répit à un aidant naturel
- Services spécialisés de relève
- Solidarité

ACTIVITÉS DES AÎNÉS

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour activités des aînés si :

- ▶ vous résidiez au Québec le 31 décembre 2016;
- ▶ vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2016;
- ▶ votre revenu (ligne 275 de votre déclaration) ne dépasse pas 40 865 \$;
- ▶ vous ou votre conjoint avez payé en 2016 des frais pour votre inscription à un programme d'activités physiques ou d'activités artistiques, culturelles ou récréatives.

Ce crédit d'impôt est égal à 20 % du montant des frais d'inscription ou d'adhésion donnant droit au crédit. Le crédit d'impôt maximal est de 40 \$.

AIDANT NATUREL

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- ▶ vous prenez soin de votre conjoint âgé qui est incapable de vivre seul;
- ▶ vous hébergez un proche admissible;
- ▶ vous cohabitez avec un proche admissible qui est dans l'incapacité de vivre seul.

Pour avoir droit au crédit d'impôt, vous devez, entre autres, respecter les deux conditions suivantes :

- ▶ vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande;
- ▶ aucune personne, sauf votre conjoint, n'inscrit à votre égard dans sa déclaration :
 - un montant pour enfant mineur aux études postsecondaires, un montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires ou un montant pour personnes à charge,
 - un montant pour soins médicaux non offerts dans votre région,
 - un montant pour frais médicaux.

Ce crédit d'impôt passe en 2016 de 925 \$ à 1 000 \$.

FRAIS ENGAGÉS PAR UN AÎNÉ POUR MAINTENIR SON AUTONOMIE

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable, pour une année d'imposition donnée, si :

- ▶ vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre;
- ▶ vous résidiez au Québec au 31 décembre;
- ▶ vous avez engagé des frais :
 - soit pour acheter, louer ou faire installer des biens en vue de maintenir votre autonomie dans votre lieu de résidence,
 - soit pour payer un séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle.

Ces frais doivent avoir été payés par vous ou votre conjoint.

FRAIS MÉDICAUX

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- ▶ vous résidiez au Québec et vous aviez 18 ans ou plus le 31 décembre de l'année visée par la demande;
- ▶ vous avez résidé au Canada pendant toute cette année;
- ▶ votre revenu de travail est égal ou supérieur au montant minimal établi pour cette année;
- ▶ vous avez demandé, dans votre déclaration de revenus, un montant pour frais médicaux ou la déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée.

MAINTIEN À DOMICILE DES AÎNÉS

Si vous avez 70 ans ou plus, le régime fiscal vous accorde une aide financière, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile.

RELÈVE BÉNÉVOLE

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- ▶ vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande;
- ▶ vous avez fourni comme bénévole des services de relève à domicile (pour un minimum de 400 heures) à l'aidant naturel d'une personne atteinte d'une incapacité significative;
- ▶ vous avez reçu de l'aidant naturel un relevé 23 (RL-23) reconnaissant vos services rendus.

UN BÉNÉVOLE NE PEUT PAS ÊTRE :

- ▶ le conjoint du bénéficiaire de soins;
- ▶ le père, la mère, l'enfant, le frère ou la sœur du bénéficiaire de soins, de même que leur conjoint.

RÉPIT À UN AIDANT NATUREL

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- ▶ vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande;
- ▶ vous étiez un aidant naturel;
- ▶ vous avez payé pour obtenir des services spécialisés de relève pour les soins, la garde et la surveillance d'une personne atteinte d'une incapacité significative.

SERVICES SPÉCIALISÉS DE RELÈVE

Les services spécialisés de relève sont des services qui consistent à donner, à votre place, des soins à domicile à une personne atteinte d'une incapacité significative.

La personne qui vous fournit ces services doit détenir un diplôme reconnu.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR SOLIDARITÉ

Le crédit d'impôt pour solidarité est un crédit d'impôt remboursable qui vise à venir en aide aux ménages à faible ou à moyen revenu.

Il est calculé selon votre situation au 31 décembre de l'année précédente. Ainsi, pour la période de versement de juillet 2017 à juin 2018, le crédit d'impôt pour solidarité est calculé selon votre situation au 31 décembre 2016.

Pour recevoir ce crédit d'impôt, vous devez remplir toutes les conditions qui s'y rattachent et en faire la demande lors de la production de votre déclaration de revenus.

CRÉDITS D'IMPÔT NON REMBOURSABLES

- **Accordés en raison de l'âge**
- **Frais médicaux**
- **Soins médicaux non offerts dans votre région**
- **Travailleur de 64 ans ou plus**

MONTANT ACCORDÉ EN RAISON DE L'ÂGE OU POUR PERSONNE VIVANT SEULE OU POUR REVENUS DE RETRAITE

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- ▶ vous ou votre conjoint au 31 décembre êtes né avant le 1^{er} janvier 1951;
- ▶ vous avez occupé ordinairement et tenu une habitation dans laquelle vous viviez seul pendant toute l'année visée par la demande (ou uniquement avec une ou des personnes mineures, ou avec votre ou vos enfants majeurs poursuivant des études à temps plein);
- ▶ vous ou votre conjoint au 31 décembre avez reçu un revenu de retraite admissible (ou votre conjoint vous a transféré une partie de son revenu de retraite admissible);



- ▶ En 2016, l'âge d'admissibilité au crédit accordé en raison de l'âge passe de 65 ans à 66 ans.

FRAIS MÉDICAUX

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé des frais médicaux qui dépassent 3 % de votre revenu net (ligne 275 de votre déclaration). Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, vous devez additionner à votre revenu net celui de votre conjoint.

Les frais médicaux doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs pour :

- ▶ vous-même;
- ▶ votre conjoint;
- ▶ une personne qui était à votre charge.

PÉRIODE DE 12 MOIS CONSÉCUTIFS

Pour être admissibles au montant pour frais médicaux, les frais doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs que vous avez choisie et qui se termine dans l'année visée par la demande.

Si la période que vous choisissez est différente de l'année civile, vous devez le mentionner dans votre déclaration. D'une année à l'autre, vous pouvez choisir la période la plus avantageuse pour vous, pourvu qu'elle ne chevauche pas une période choisie précédemment.



FRAIS POUR SOINS MÉDICAUX NON OFFERTS DANS VOTRE RÉGION

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé au cours d'une année des frais afin d'obtenir des soins médicaux qui ne sont pas offerts dans votre région. Les frais vous donnant droit au crédit d'impôt sont les suivants :

- ▶ les frais de déplacement et de logement payés pour obtenir au Québec des soins médicaux qui n'étaient pas offerts :
 - à moins de 250 kilomètres de la localité où est situé votre domicile, si les frais ont été engagés avant le 1^{er} juillet 2016,
 - à moins de 200 kilomètres de la localité où est situé votre domicile, si les frais ont été engagés après le 30 juin 2016;

- ▶ les frais de déménagement payés pour aller habiter dans un rayon de 80 kilomètres d'un établissement de santé situé au Québec :
 - à 250 kilomètres ou plus de la localité où était situé votre ancien domicile, si les frais ont été engagés avant le 1^{er} juillet 2016,
 - à 200 kilomètres ou plus de la localité où était situé votre ancien domicile, si les frais ont été engagés après le 30 juin 2016;
- ▶ les frais de repas et d'utilisation d'un véhicule à moteur : vous pouvez inscrire un montant pour des frais de repas et pour les frais d'utilisation d'un véhicule à moteur engagés durant les déplacements sans avoir à produire ni à conserver de reçus.

Vous devez avoir payé ces frais pour vous-même, votre conjoint ou toute personne qui était à votre charge.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR TRAVAILLEUR DE 64 ANS OU PLUS

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- ▶ vous résidiez au Québec le 31 décembre 2016;
- ▶ vous aviez 64 ans ou plus au 31 décembre de l'année 2016;
- ▶ vous déclarez, pour l'année visée, l'un des revenus suivants :
 - des revenus d'emploi,
 - des revenus provenant d'une entreprise exploitée activement,
 - un montant net des subventions de recherche,
 - des prestations du Programme de protection des salariés,
 - des sommes reçues dans le cadre d'un programme d'incitation au travail.

Pour 2016, ce crédit d'impôt pour les travailleurs est bonifié pour notamment faire passer l'âge de 65 ans à 64 ans l'âge d'admissibilité.

La description sommaire des crédits d'impôt remboursables et non remboursables est tirée du guide TP-1 provincial 2016.

Vous les trouverez également sur Internet à la section des crédits d'impôt au <http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/>. ♦

MESSAGE AUX MEMBRES

En vertu de l'article 14.04 des statuts et règlements, le président ou la présidente de votre région vous convoque à l'Assemblée générale régionale, qui se tiendra aux dates et endroits indiqués ci-dessous.

01 BAS-SAINT-LAURENT- GASPÉSIE-LES ÎLES- CÔTE-NORD

18 mai 2017

Hôtel Rimouski – Centre des Congrès
225, boulevard René-Lepage Est
Rimouski (Québec) G5L 1P2
418 725-5000
Inscription : 8 h 30
Rencontre : 9 h

02 SAGUENAY-LAC- SAINT-JEAN

17 mai 2017

Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades
Alma (Québec) G8B 3G4
418 668-5261
Inscription : 9 h 30
Rencontre : 10 h

03 QUÉBEC-CHAUDIÈRE- APPALACHES

17 mai 2017

Hôtel Québec
3115, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 3Z6
418 658-5120
Inscription : 9 h
Rencontre : 9 h 30

04 CŒUR ET CENTRE- DU-QUÉBEC

16 mai 2017

Auberge Godefroy
17575, boulevard Bécancour
Bécancour (Québec) G9H 1A5
819 233-2200 ou 1 877 433-7717
Inscription : 8 h 45
Rencontre : 9 h 15

05 ESTRIE

16 mai 2017

Hôtel Le Président
3535, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1L 1P8
819 563-2941
Inscription : 8 h 30
Rencontre : 9 h

06 ÎLE DE MONTRÉAL

18 mai 2017

Centre d'événements Le Carlton
8860, boulevard Langelier
Montréal (Québec) H1P 3C8
514 323-5445
Inscription : 8 h 30
Rencontre : 9 h 15

07 OUTAOUAIS

3 mai 2017

Golf Kingsway
1461, chemin de la Montagne
Gatineau (Québec) J9J 3S5
819 827-1855
Inscription : 9 h
Rencontre : 9 h 30

08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

3 mai 2017

Hôtel Gouverneur Le Noranda
41, 6^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1Y8
819 762-2341
Inscription : 9 h 30
Rencontre : 10 h

09 MONTÉRÉGIE

16 mai 2017

Relais Gouverneur
725, boulevard du Séminaire Nord
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8H1
450 348-7376
Inscription : 12 h 30
Rencontre : 13 h

10 LAVAL-LAURENTIDES- LANAUDIÈRE

18 mai 2017

Hôtel Days Inn
1136, boul. Labelle
Blainville (Québec) J7C 3J4
450 430-8950
Inscription : 8 h 30
Rencontre : 9 h



LE FRANÇAIS AU QUÉBEC :

Y A-T-IL LIEU DE S'INQUIÉTER?

GUY BERTRAND

CHRONIQUEUR ET PREMIER CONSEILLER LINGUISTIQUE À LA RADIO
ET À LA TÉLÉVISION FRANÇAISES DE RADIO-CANADA

Au Québec, la langue soulève les passions. La situation du français chez nous et dans le reste du monde nous préoccupe. Mais ce français, comment se porte-t-il en 2017?

FRANÇAIS OU QUÉBÉCOIS?

Certains souhaiteraient que nous fassions nous-mêmes nos propres règles en matière de langue. D'autres voudraient que nous suivions à la lettre le modèle français. Sur le plan linguistique, la situation de la langue française au Québec diffère de celle de l'ensemble des pays anglophones, hispanophones et lusophones du monde.

Le rapport de force entre le pays où une langue a vu le jour et les autres pays où cette langue est parlée n'est pas le même pour toutes les langues. La population entière du Royaume-Uni ne s'élève qu'à 64 millions d'habitants, tandis que celle des États-Unis est de

319 millions d'habitants. Dans un monde où l'on compte environ 425 millions de personnes dont l'anglais est la langue maternelle, l'anglais britannique est donc nettement minoritaire, bien que la langue anglaise soit originaire d'Angleterre.

En outre, en raison de l'actuelle importance économique des États-Unis dans le monde et de l'extrême diffusion de la culture américaine sur toute la planète, l'anglais américain s'impose comme langue de référence pour tous les anglophones du monde. Il y a également plus de locuteurs hispanophones hors de l'Espagne qu'en Espagne et le Brésil compte plus de lusophones que le Portugal. La position du français du Québec par rapport à celui de France est fort différente. Il y a 80 millions de personnes dans le monde dont le français est la langue maternelle. De ce nombre, 66 millions vivent

en France et seulement 7 millions vivent au Québec. Le français de France s'impose donc comme le français de référence, tandis que les variantes parlées au Québec et dans les autres provinces canadiennes, en Belgique, en Suisse et ailleurs doivent être considérées comme des formes régionales de ce français de référence.

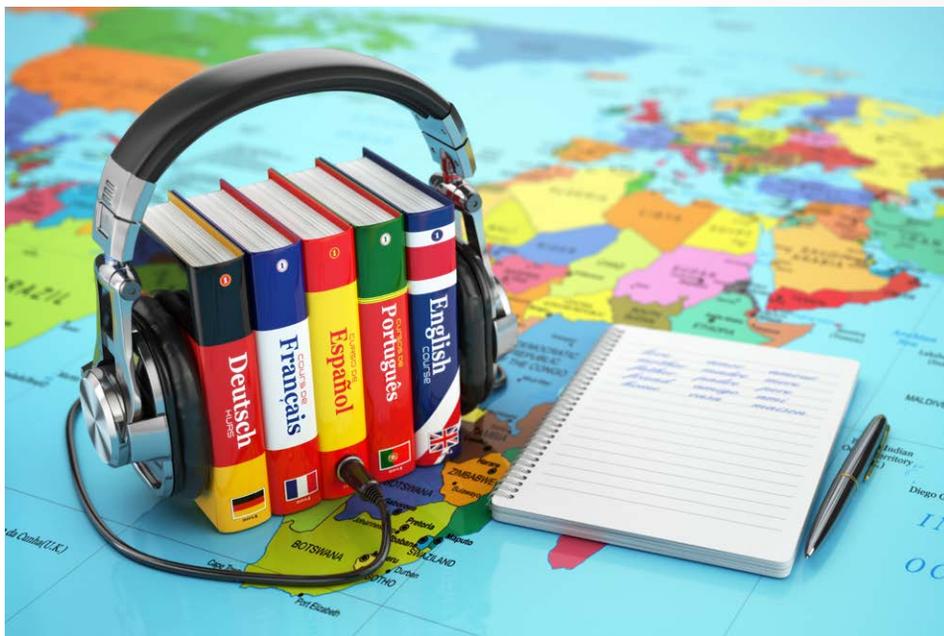
Qu'on le veuille ou non, le français hexagonal donne le ton. Bien sûr, nous pouvons – et même, nous devons – privilégier les termes et les expressions de chez nous dans la mesure où ils sont conformes au génie de la langue française de référence. Il faut cependant noter que ces différences sont moins nombreuses qu'on ne l'imagine puisque le tronc commun, c'est-à-dire l'ensemble des termes, tournures et expressions que partagent le français de France et celui du Québec, est extrêmement élevé.

ALORS, POURQUOI TOUS CES DÉBATS AUTOUR DU FRANÇAIS?

On peut aisément comprendre le débat politico-linguistique qui nous anime depuis la Conquête. Dans cette mer anglophone qu'est l'Amérique du Nord, les francophones sont dans une position clairement minoritaire et cet état de fait peut susciter certaines inquiétudes. Pourtant, il est fort peu probable que notre langue disparaisse au profit de l'anglais dans un avenir rapproché.

Nous nous sommes farouchement battus pour préserver notre langue pendant des siècles et nous ne démontrons aucun signe de fatigue. Par ailleurs, le débat en ce qui a trait au français que nous parlons au Québec versus celui qui se parle en France crée une division au sein de la communauté langagière. Certains linguistes considèrent que la langue parlée au Québec est une langue distincte du français de France. Portée à l'extrême, cette attitude encourage une survalorisation d'un français hors norme et un décrochement du tronc commun. D'autres, au contraire, estiment que le français parlé en France est le modèle pour toute la francophonie. Ces linguistes ont parfois tendance à jeter un regard réducteur sur les variations du français parlées dans les territoires autres que la France. En réalité, comme dans beaucoup de choses, la vérité se situe quelque part entre ces deux visions radicales.

Dans un monde où les distances n'existent plus, où la télévision et le cinéma nous montrent comment s'expriment les autres francophones de toute la planète, où il est possible d'avoir des amis dans tous les pays grâce à Internet et aux réseaux sociaux, il serait absurde et irréaliste de faire la promotion d'un parler québécois totalement indépendant de celui qui est parlé dans le reste de la francophonie. Inversement, puisque chaque pays francophone a son



« [...] la prétendue dégradation du français, chez nous et dans l'ensemble de la francophonie, ne devrait pas susciter d'inquiétude. »

histoire, ses traditions ainsi que ses particularités sociales, climatiques, géographiques et politiques, il serait illusoire et illogique de croire que le français doive se parler de la même façon à Paris, à Montréal et à Dakar.

L'UTILITÉ RÉELLE DE LA NORME

En linguistique, on appelle norme l'ensemble des termes et des tournures qui correspondent à l'usage général dans une société donnée, à une époque donnée. La norme est ponctuelle et elle est en constante évolution. Le respect de la norme n'a absolument rien de sclérosant, dans la mesure où l'on accepte d'adapter

cette norme aux changements dans l'usage. Jusqu'ici, la norme du français a toujours suivi les fluctuations de l'usage. C'est pourquoi le français d'aujourd'hui diffère de celui des siècles passés.

On dit parfois, en boutade, que les termes fautifs d'aujourd'hui seront les termes recommandés de demain. Cette affirmation n'est pas aussi farfelue qu'elle ne le semble. Un terme qui est actuellement considéré comme fautif peut finir par se faire une place dans l'usage. Inversement, un terme usuel et correct peut sortir de l'usage et devenir désuet. Il peut parfois même être remplacé par un terme naguère considéré comme fautif.

La langue est un code vivant. Si on avait considéré la norme comme un concept absolument immuable, nous parlerions encore comme à l'époque des serments de Strasbourg¹. Et si on pousse cette hypothèse absurde un peu plus loin, les francophones, les italophones, les hispanophones et tous les autres locuteurs de langues romanes parleraient encore latin aujourd'hui.

Lorsqu'on encourage la population à utiliser une langue conforme à la norme, on ne le fait pas dans le but de contraindre la population à respecter des règles et des principes pour le simple plaisir de la chose. On le fait avec l'intention de faciliter les communications entre les locuteurs de tous les pays où le français est parlé. L'utilité réelle de la norme est de proposer aux utilisateurs d'une même langue à une époque donnée, un modèle linguistique qui permettra à tous ces gens de communiquer efficacement. Le non-respect de la norme ou l'absence de norme rend difficiles et parfois même impossibles les échanges entre des groupes de locuteurs d'une même langue. Par ailleurs, il est tout à fait souhaitable que les habitants d'une région utilisent un certain nombre de termes, d'expressions et de tournures qui leur permettent d'exprimer des réalités particulières à leur communauté. Ce phénomène est universel et ne pose aucun sérieux problème de communication.

CORRECTION LINGUISTIQUE ET EFFICACITÉ LANGAGIÈRE

À une époque où tout doit se faire rapidement, on peut, à juste titre, se demander pourquoi il est important de consacrer un temps précieux et des sommes importantes d'énergie à l'apprentissage de la grammaire et de la syntaxe, ainsi qu'à l'enrichissement du vocabulaire. Le concept d'efficacité langagière est au cœur même d'une démarche de correction linguistique. Lorsqu'on connaît à fond les règles fondamentales de sa langue maternelle, on peut communiquer avec plus d'aisance et mieux se faire comprendre. Dans une discussion, le fait de demander à son interlocuteur « que voulez-vous dire? », « qu'est-ce que vous entendez par ce mot? » ou « je ne comprends pas » sont des constats d'échec du point de vue de la communication.

Une langue parfaitement maîtrisée permet au locuteur de transmettre son message plus clairement et d'éliminer, de ce fait, les risques de confusion et de malentendus. L'efficacité langagière constitue un précieux atout pour un professionnel, peu importe son domaine de spécialité. Les communicateurs, qu'ils soient journalistes, animateurs, chroniqueurs, rédacteurs ou conférenciers, ne peuvent transmettre leur message efficacement s'ils ne maîtrisent pas les subtilités de la langue. Le médecin qui connaît bien les niveaux de langue du français peut mieux vulgariser les conseils qu'il donne à ses patients. Un politicien qui sait manier le verbe avec virtuosité bénéficie d'un net avantage sur un rival qui peine à composer une phrase correctement. Et bien sûr, les enseignants, quels que soient leurs domaines de spécialité, sont davantage en mesure de transmettre leur savoir à leurs élèves s'ils utilisent un vocabulaire précis et rigoureux.

Les avantages de la correction linguistique sont également précieux au quotidien. La personne qui s'exprime correctement dans ses communications avec les autres peut exprimer ses opinions, manifester ses exigences ou formuler ses interrogations plus facilement. C'est pourquoi il est absolument

essentiel de dire à ces jeunes gens qui perçoivent la correction linguistique comme une perte de temps que le fait de s'exprimer correctement, avec précision et nuance, représente un atout appréciable.

FINALEMENT, PARLONS-NOUS MOINS BIEN QU'AVANT?

À l'exception de quelques puristes un peu pessimistes, la très vaste majorité des spécialistes de la langue s'entendent pour dire que la langue parlée des Québécois s'est sensiblement améliorée au cours des dernières décennies. Deux facteurs ont particulièrement contribué à cette heureuse conjoncture, en l'occurrence, l'accès universel à l'éducation et l'influence bénéfique de la presse écrite et des médias électroniques.

Depuis le milieu des années 1960, avec l'avènement du Rapport Parent, tous les Québécois ont un accès gratuit à l'éducation de base. Même les études universitaires sont devenues plus abordables. L'éducation supérieure n'est plus réservée à une élite, comme ce fut longtemps le cas, et le nombre de Québécois détenant un diplôme d'études secondaires, collégiales ou universitaires s'est considérablement accru. Bien sûr, on peut s'exprimer très bien même lorsqu'on n'est pas très





instruit et on peut parler fort mal même lorsqu'on a fait de longues études. Toutefois, on ne saurait nier le fait que les gens ayant bénéficié d'une bonne éducation manient généralement mieux la langue que les gens qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école très longtemps.

L'acquisition des connaissances se fait en grande partie par la lecture. Les gens peu scolarisés ou qui lisent rarement semblent parler leur langue maternelle avec moins de facilité que les gens instruits ou qui lisent beaucoup. L'apport de la presse écrite et des médias électroniques n'a pas été négligeable, particulièrement à l'époque où il fallait être fortuné pour se faire instruire. La vaste majorité des journaux d'ici ont toujours été rédigés dans une langue plutôt châtiée. Qui plus est, avant que les médias n'adoptent un ton plus familier dans les années 70, la radio et la télévision diffusaient des émissions dans un français assez proche de la

langue écrite. Cette langue manquait un peu de naturel, certes, mais elle avait le mérite d'être exemplaire. Les Québécois qui sont nés après la Deuxième Guerre mondiale ont donc été exposés, plus que leurs parents et leurs grands-parents, à une langue riche et précise. Forcément, cet accès à des modèles linguistiques de qualité a eu une influence favorable sur les connaissances langagières des dernières générations.

LA LANGUE DES JEUNES ET LA LANGUE DES TEXTOS

Depuis l'avènement d'Internet, du clavardage, des médias sociaux et des téléphones intelligents, beaucoup de parents soucieux de la langue que parlent leurs adolescents voient un éventuel danger dans la langue écrite plus ou moins codée des communications virtuelles. Pourtant, ce phénomène n'est pas nouveau. À toutes les époques, des groupes d'individus ont utilisé une langue abrégée ou codée pour des raisons diverses. Dans les

domaines de spécialité ainsi que dans le milieu des affaires, on a toujours eu recours à des sigles, à des acronymes et à des abréviations qui ne sont compris que par les initiés. Cette façon de s'exprimer n'a pratiquement jamais eu d'incidences sur la langue générale.

En outre, dans les milieux aisés, les jeunes ont souvent utilisé des jargons de leur cru. Par exemple, on appelait *incroyables* et *merveilleuses* certains jeunes hommes et jeunes femmes bien nantie de l'époque du Directoire (fin du XVIII^e siècle et début du XIX^e siècle). Ces jeunes gens éduqués avaient une affectation particulière. Ils refusaient de prononcer la lettre *r* et, dans la mesure du possible, ils évitaient l'emploi de toutes les autres consonnes qu'ils considéraient comme vulgaires. Leur langue était hermétique et réservée aux initiés. Dans les grandes universités, certains groupuscules d'étudiants avaient eux aussi leur langage particulier, généralement dérivé du grec ou du latin.

Les adolescents d'aujourd'hui ont eux aussi un parler qui est propre aux gens de leur âge. Cette façon d'adapter le langage n'est plus réservée aux classes privilégiées. On peut maintenant l'observer dans tous les milieux. Ce phénomène parfaitement normal ne devrait pas nous inquiéter puisque le recours à un langage codé devient plus rare ou cesse complètement dès que les jeunes accèdent au monde des adultes et, plus particulièrement, au marché de l'emploi. D'ailleurs, l'un des très rares termes empruntés au jargon des textos qui soit occasionnellement utilisé au quotidien dans la langue parlée est la formule de salutation à+ (forme abrégée d'à plus tard)!



Cela dit, l'emploi d'une écriture phonétique, souvent aléatoire, présente un risque un peu plus sérieux. Beaucoup de gens, jeunes et moins jeunes, camouflent leurs lacunes linguistiques en écrivant les mots comme ils les entendent. Dans beaucoup de cas, les personnes qui écrivent *c drôle* dans un texto le font parce qu'ils ignorent s'il faut écrire *c'est*, *ces*, *ses*, *sais* ou *sait*. Ce manque de rigueur dans l'écriture n'est pas exclusif au Québec.

On peut observer une nette baisse d'uniformité et de qualité à l'écrit dans toute la francophonie et probablement dans la plupart des autres communautés linguistiques. Il suffit de lire les commentaires des lecteurs dans les journaux en ligne et les statuts des gens qui fréquentent les médias sociaux pour le constater. Contre toute attente, les rectifications orthographiques mises en place depuis 1991 ne semblent pas avoir eu un effet notable sur l'amélioration de la qualité de la langue écrite en général.

L'EXEMPLE DES FRANÇAIS

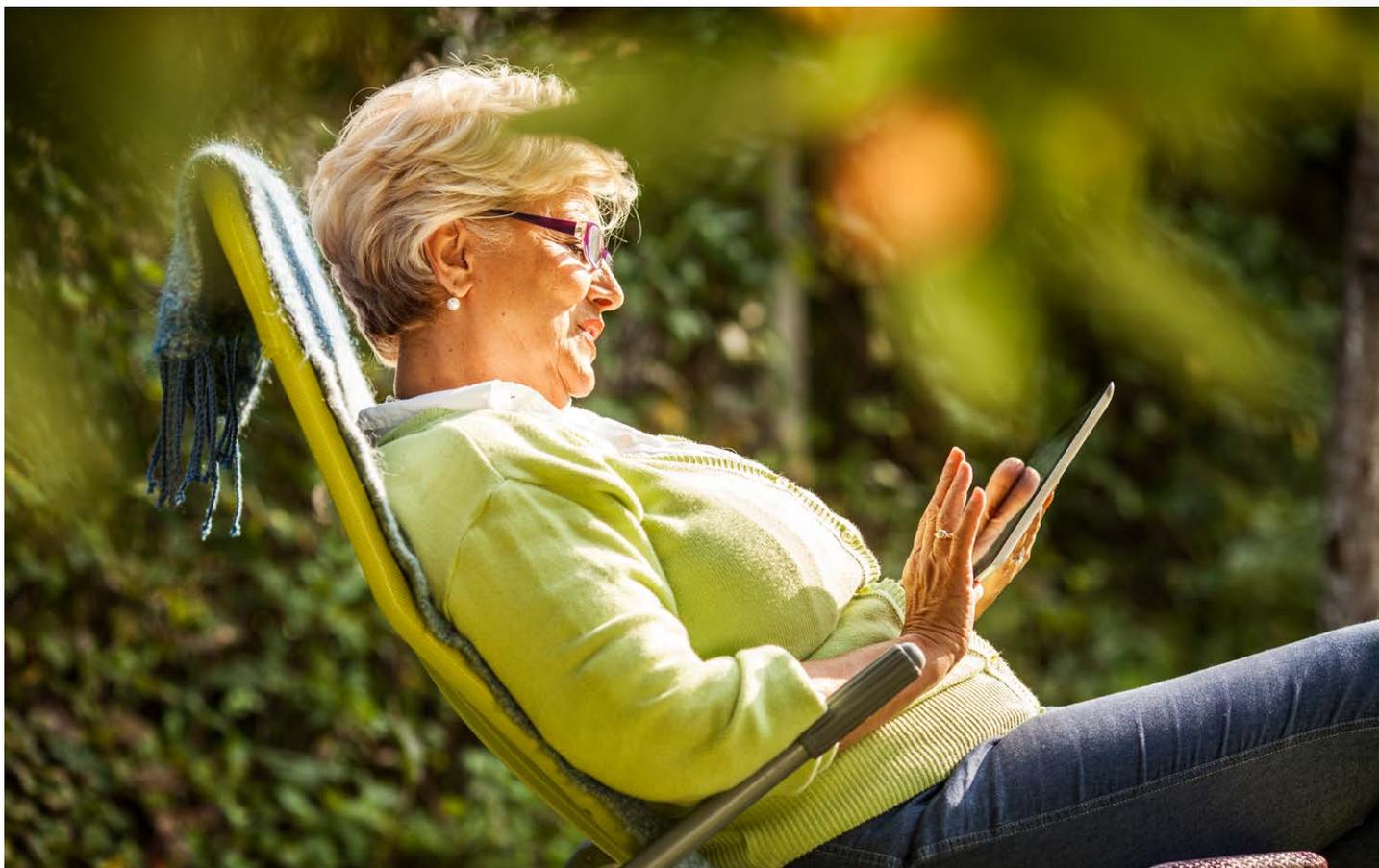
On accuse souvent les Français d'abuser des anglicismes. Encore une fois, le phénomène est beaucoup moins récent qu'on ne le croit.

Dès le XIX^e siècle, la France avait un faible notoire pour les emprunts à l'anglais. Des mots usuels d'origine anglaise tels qu'*autocar*, *barman*, *bobsleigh*, *cargo*, *clown*, *golf*, *handicap*, *record* et *tennis* ont été admis dans le vocabulaire français avant le XX^e siècle. Il est vrai que, depuis quelques décennies, les Français adoptent presque systématiquement de nouveaux mots anglais sans même essayer de leur trouver un équivalent français.

Au Québec, grâce en grande partie au travail remarquable de l'Office québécois de la langue française, on tente le plus rapidement possible de trouver des équivalents français pour désigner les nouvelles réalités sociales, technologiques ou autres afin d'éviter, autant que faire se peut, que le terme anglais d'origine ne s'implante dans l'usage. Récemment, les Français ont même commencé à remplacer par des termes anglais des mots français d'usage courant. Ainsi, on entendra des Parisiens dire qu'ils voyagent en « *first* » et non plus en première. Cette tendance a de quoi inquiéter quiconque chérit la langue française.

L'influence de l'anglais ne se manifeste pas tout à fait de la même manière en France et au Québec. Les Français parlent français avec des mots anglais; les Québécois parlent anglais avec des mots français. Quand le Français dit qu'il passe au *drugstore* avant d'aller au *garden-center*, on peut tout de suite voir où sont les anglicismes. Quand un Québécois dit qu'il va au centre d'achat pour sauver de l'argent, on doit déjà avoir une certaine connaissance de la langue anglaise pour détecter les calques « centre d'achat » (*shopping centre*) et « sauver de l'argent » (*to save money*). Le calque est insidieux puisqu'il s'agit d'un terme étranger déguisé en terme français.

En outre, la motivation du Français est différente de celle du Québécois en ce qui a trait à l'emploi des anglicismes. Le Français veut prouver qu'il est branché lorsqu'il truffe son discours de termes anglais. Inversement, quand le Québécois utilise un mot anglais plutôt que son équivalent français, il le fait généralement pour l'une des deux raisons suivantes : soit qu'il ne connaît pas l'équivalent français, soit qu'il préfère utiliser le mot anglais pour montrer qu'il n'est pas prétentieux.



Encore aujourd'hui, pour certains Québécois, l'utilisation du mot juste, surtout si ce mot n'est pas couramment utilisé par les gens de son milieu, est interprétée comme un souci de se faire remarquer. Une partie substantielle de la population québécoise, tous âges confondus, semble avoir une peur viscérale de l'élitisme linguistique. Souvent, on risque davantage d'être ridiculisé si on utilise un mot recherché que si on commet une faute grossière. Pour certains Québécois, le « bon parler » est toujours considéré comme suspect. Autrefois, cette attitude était assez courante dans les milieux défavorisés. Aujourd'hui, elle existe également dans les milieux plus aisés. Il est assez navrant qu'on en soit encore là en 2017.

EN GUISE DE CONCLUSION

D'un point de vue strictement linguistique, la prétendue dégradation du français, chez nous et dans

l'ensemble de la francophonie, ne devrait pas susciter d'inquiétude. Les changements que subit notre langue depuis une cinquantaine d'années ne devraient pas être perçus comme une menace puisque toutes les langues doivent évoluer pour traverser les siècles. Depuis ses origines, la langue française ne s'est jamais transformée aussi rapidement. Un francophone né au début du XIX^e siècle pouvait mourir centenaire sans s'être vraiment aperçu de l'évolution de sa langue. Aujourd'hui, une personne de 50 ans peut facilement constater qu'on ne parle plus tout à fait comme à l'époque de son enfance. Heureusement, cette métamorphose accélérée de la langue n'a pas que des conséquences négatives.

Bien sûr, on peut déplorer l'anglicisation de la terminologie technique

associée aux avancements technologiques, la familiarisation excessive du discours, la perte de la notion de niveau de langue et le manque de rigueur et de précision dans l'expression de la pensée. En revanche, on doit se réjouir d'autres changements linguistiques amenés par les récentes transformations sociales : féminisation des titres et des noms de métiers et de professions, terminologie plus respectueuse pour désigner les minorités, etc. Tous ces changements prouvent que le français est bien vivant et qu'il reflète fidèlement la société dans laquelle nous vivons. ♦

¹ *Les serments de Strasbourg* est un document datant de 842. Il est considéré comme le plus ancien texte français conservé.

AVENIR DU FRANÇAIS : LETTRE À MES PETITS-ENFANTS

Le dossier sur la langue française publié dans ce numéro devait initialement être accompagné d'un article portant également sur la langue, cette fois sous l'angle de l'action sociopolitique. Il devait être rédigé par Luc Brunet, un membre du comité national de l'action sociopolitique. M. Brunet comptait y aller d'un plaidoyer pour la protection et le renforcement du statut de la langue au Québec, possiblement sous la forme d'une lettre à ses petits-enfants. Inquiet de l'érosion constante de la place du français, en particulier à Montréal, M. Brunet n'a jamais ménagé ses efforts pour sensibiliser ses concitoyens à l'importance d'en assurer la sauvegarde.

Le sort en a décidé autrement. Malheureusement, Luc Brunet est décédé au mois de janvier, à l'âge de 67 ans, après une courte maladie. M. Brunet fut tout au long de sa vie un homme engagé tant en éducation que dans le mouvement syndicaliste et l'action sociopolitique. À l'AREQ, plusieurs d'entre nous ont eu la chance de le côtoyer soit comme président sectoriel, président d'assemblée ou dans le dossier de l'action sociopolitique. Nous nous souviendrons d'un homme courtois, intègre et engagé, et nous exprimons nos plus sincères condoléances aux membres de sa famille ainsi qu'à ses amis.



EN MONTÉRÉGIE, ON A LE CŒUR À LA FONDATION

En mai dernier, nouvellement élue présidente régionale de la Fondation, je lançais le défi à mes responsables de secteurs d'atteindre l'objectif de 25 inscriptions en l'honneur du 25^e anniversaire de la FLG. Eh bien! en peu de temps, nous l'avions largement dépassé!

FRANÇOISE FONTAINE

MONTÉRÉGIE (09) SECTEUR VIEUX-LONGUEUIL (E)

Depuis le début de cette année, ça bouge en Montérégie. Je veux ici aborder le thème de l'esprit de créativité et de la mobilisation chez mes membres responsables. Développer son esprit de créativité, c'est d'abord laisser libre cours à son imagination en se demandant : Qu'est-ce que je peux apporter à la Fondation comme idée nouvelle? Mais c'est aussi une expérience de dépassement de soi : avoir le cran d'agir et de faire agir, de sensibiliser les membres, et même parfois de les faire sortir de leur confort ou de leur indifférence.

Des exemples d'activités créatrices, en voici quelques-uns :

- ▶ Dès octobre 2016, dans le secteur du Bas-Richelieu, nous avons été invités à un rallye pédestre au cœur de la ville de Saint-Ours. Cette activité a rapporté au-delà de 500 \$ à la Fondation.
- ▶ Dans le secteur du Suroît et de Granby-La Pommeraie, des coffrets de fromages provenant de l'Abbaye Saint-Benoît ont généré des profits de plus de 1 000 \$ chacun.
- ▶ Dans le secteur des Trois-Lacs, on a senti le même dynamisme avec la vente des coffrets de choco-caramel obtenus chez les Pères trappistes d'Oka, à Saint-Jean de Matha, avec une somme de plus de 400 \$.
- ▶ Une belle initiative dans le secteur de Granby-La Pommeraie a également rapporté un beau don de 300 \$ à la Fondation, grâce à une conférence de Mylène Paquette sur le récit de sa traversée en solitaire.
- ▶ D'autres initiatives sont encouragées comme la vente de livres, de toiles, une tirelire qui se promène à chaque déjeuner mensuel, des tirages-partages lors d'activités de l'AREQ ou de la Fondation et, nouveauté, des dons de souscriptions à des gens de l'entourage ou des dons personnels de frais de déplacement.



Gisèle Rocheleau, présidente du secteur Vieux-Longueuil, Pierre Trudel, membre, gagnant du moitié-moitié, et Françoise Fontaine, présidente régionale FLG

- ▶ Il ne faut surtout pas passer sous silence des activités rassembleuses tels les quilles-o-thons des membres de l'AREQ, que ce soit à Longueuil ou à Brossard. Ils génèrent tout près de 3 000 \$ au total. En 2017, un de plus s'ajoutera dans le secteur Lajemmerais, à la salle Volta de Boucherville.
- ▶ Et que dire de la promotion dans les médias pour faire connaître la Fondation? J'ai osé faire des démarches en ce sens. Quel artiste adoptera notre Fondation à l'émission « Le Tricheur » et nous rapportera un beau montant? J'attends vos suggestions.

Un grand merci à toutes ces équipes mobilisées dans leurs milieux respectifs. Je vois dans mes responsables plusieurs petites « Laure » qui apportent leur collaboration personnelle et leur gratitude aux présidences sectorielles.

En hommage au travail investi durant de longues années au service de la Fondation, nous offrirons cette année deux certificats émérites lors de notre prochaine assemblée générale du 28 avril 2017, dont l'un sera décerné à Yvonne Marier et l'autre, à Michelle Blondeau.

En conclusion, il me plaît de rendre hommage au créateur de notre Fondation, Lionel Girard, à qui on demandait en 2010 : « Avez-vous un message à laisser aux lecteurs du magazine *Quoi de neuf?* » « Oui, un très beau message, répondit-il, je souhaite que toutes les personnes de l'AREQ deviennent membres de la Fondation, car 10 \$ à vie, c'est si peu et cela fait tellement de bien. Mon arbre, on m'a aidé à le planter, et cet arbre est aujourd'hui bien enraciné, vivant et productif. » C'est ce que je crois aussi en 2017. ♦

Je vous parle d'un temps...

PIERRE CARISSE

CŒUR ET CENTRE-DU-QUÉBEC (04) SECTEUR BOIS-FRANCS (D)
ECOLECINOCHICOTS.COM



Le 4 juin 1902, l'inspecteur d'écoles J.-E. Genest-Labarre, en poste dans la région de Danville-Shipton (au Centre-du-Québec), soumettait ce rapport.

J'ai terminé la visite, hier, des écoles de cette municipalité, et je dois soumettre à MM. les Syndics le rapport suivant :

Les examens que j'ai fait subir dans les écoles ont donné pour résultat : École N^o-7, Très bien; Écoles N^{os}-2-3-9, Bien; Écoles N^{os}-4-5, Passable.

Je dois faire observer à MM. les syndics :

- 1. que les fondations, le plancher et les ouvertures de l'école N^o-5 sont en mauvais état.*
- 2. que l'emplacement de l'école N^o-7 n'est pas nivelé.*
- 3. qu'aucune école, excepté l'école N^o-3, n'est pourvue de ventilateurs.*
- 4. que le mobilier des écoles N^{os}-1-4-5-8-9 n'est pas perfectionné.*
- 5. qu'il faudrait un tableau noir de plus aux écoles N^{os}-4-5-7-8.*
- 6. qu'il faudrait une carte des deux hémisphères aux écoles N^{os}-1-3. Une carte des deux Amériques et de la Puissance du Canada à l'école N^o-7. Une série complète de cartes pour l'école N^o-5. Une carte de la province de Québec à l'école N^o-4.*
- 7. qu'aucune école n'est pourvue de globe terrestre.*
- 8. qu'il n'y a pas d'armoire bibliothèque aux écoles N^{os}-3-4-5-8.*
- 9. que les institutrices des écoles N^{os}-4-8 ne sont pas diplômées et qu'elles ont été engagées sans l'autorisation du Surintendant.*

Le tout humblement soumis.

Le contenu de ce rapport ressemble à ce que l'on retrouve souvent dans les rapports d'inspecteurs : des constats sur l'apprentissage des élèves, une appréciation de la bâtisse servant d'école et du matériel à la disposition des instituteurs et institutrices, des remarques sur la scolarisation des maîtres et des maîtresses d'école.

L'inspection des écoles au Québec s'est étendu sur plus d'un siècle et a disparu avec la réforme scolaire associée à la Révolution tranquille des années 60 et à la mise sur pied du ministère de l'Éducation que nous connaissons aujourd'hui.

C'est ainsi que cela se passait autrefois, autant à la ville qu'à la campagne. ♦

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE INFOLETTRE!

L'infolettre de l'AREQ est transmise chaque semaine, par courriel, aux milliers de membres qui y sont inscrits. Elle vous informe rapidement des dernières activités et des prises de position de votre Association : nouvelles, communiqués, publications, etc. On y trouve également un sondage hebdomadaire et des hyperliens pour prendre connaissance d'événements d'intérêt.

L'inscription se fait en quelques clics directement sur le site Internet de l'AREQ à areq.lacsq.org.



Villes et régions en transition : vers un changement de paradigme

Avec la conjoncture mondiale du changement climatique et de la dégradation des écosystèmes, il semble bien que l'ère de l'utilisation massive du pétrole soit révolue. D'ores et déjà, une vision alternative engage les sociétés à tirer parti des énergies renouvelables.

Aussi, villes et régions sont incitées à créer des systèmes socioécologiques évolutifs qui exigeront une gestion inventive des ressources naturelles. Dans ce sens, on peut applaudir à la résilience des communautés locales dans la mise en forme de mouvements alternatifs. Aujourd'hui, des citoyens aspirent à d'autres modèles de société.

VÉRONIQUE GAUTHIER
COMITÉ NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'URBANISATION GALOPANTE

On considère que les années 1990, jusqu'au début des années 2000, ont connu une remarquable explosion de la population des villes. À ce jour, Montréal atteint les deux millions d'habitants. Ce phénomène a provoqué l'étalement urbain avec l'expansion des zones bâties exigeant l'utilisation accélérée des espaces naturels.

Cette étendue de la population a entraîné un accroissement des déplacements en automobile accompagnés d'une augmentation des gaz à effet de serre (GES). L'essor démographique a forcé les villes à recourir à l'industrialisation alimentaire et à l'importation massive des produits et des denrées pour se nourrir.

Il faut bien admettre qu'il y a convergence entre les effets négatifs de l'urbanisation et ceux du changement



climatique. Les villes couvrent environ 2 % de la surface de la terre, mais elles consomment 78 % de l'énergie mondiale et produisent plus de 60 % des émissions de dioxyde de carbone et quantité d'autres émissions de GES (ONU-Habitat 2016).

DES VILLES VULNÉRABLES

Cette grande quantité de gaz polluants montre que les villes sont vulnérables aux changements climatiques. L'impact négatif des variations du climat sur les infrastructures urbaines se fait déjà sentir. Certaines villes ont mis de l'avant des modèles de réaménagement urbain appuyés par les initiatives des citoyens. Considérant l'ampleur des transformations qui affectent les territoires urbains, nombre d'urbanistes, de sociologues et d'économistes mobilisés s'accordent aujourd'hui pour mesurer les enjeux d'un virage majeur en urbanisation et les prendre en compte dans leur travail. Les politiques et les plans d'action des villes en transition doivent s'ajuster aux conséquences du réchauffement climatique, et ce, pour préparer et mettre en place l'adaptation des citoyens aux effets des changements du climat.

LA PERMACULTURE

Il faut désormais se préoccuper de la ville en termes de cohésion sociale. Un mouvement mondial qui prend ses racines dans la permaculture définit la transition écologique par la résilience locale des communautés (quartiers, villages). Il s'applique d'abord à les sensibiliser aux énergies renouvelables et à la réduction de CO².

Face aux systèmes industriels qui ont occupé tous les territoires de notre planète et dégradé les milieux naturels, la permaculture est considérée comme un remède aux bouleversements du climat. C'est à la fois un projet écologique et socioculturel qui fera revivre les écosystèmes naturels et le système sociétal. Ce mode d'aménagement d'un territoire permet de mettre en place des ressources et des services écologiques pouvant fonder un modèle d'économie locale.

Depuis environ deux décennies, la permaculture a été implantée dans certaines villes et régions. Elle émerge des efforts et des initiatives concrètes des communautés. Les sciences écologiques désignent ce mouvement par la capacité des écosystèmes à résister aux effets des changements du climat.

MIEUX GÉRER LES RESSOURCES

La permaculture adopte d'abord l'aménagement écologique des territoires en mettant en valeur le potentiel agricole. Elle fait revivre des savoirs traditionnels afin de restaurer les sols, d'équilibrer et de varier les cultures dans le but de valoriser et de conserver la biodiversité végétale. Le choix de cette méthode crée des systèmes agricoles permanents qui tiennent compte des cycles de la nature afin de mieux gérer les ressources naturelles d'un territoire et de favoriser différentes cultures.

La transition du paysage en milieu urbain exigera qu'on intensifie le contrôle du développement effréné des villes afin de réaménager les zones bâties. L'urbanisation rapide provoquée par la croissance de la population a favorisé l'usage de l'automobile, qui occasionne la dépendance au transport individuel motorisé et contribue ainsi à l'augmentation des GES. Il est donc urgent de s'attaquer à l'aménagement du transport en commun : transport souterrain et systèmes d'autobus sont devenus une préoccupation majeure.

FREINER L'ÉTALEMENT

Il apparaît urgent de freiner l'étalement urbain. D'année en année, l'empiétement des zones bâties sur les espaces naturels a contribué à détruire des boisés, des milieux humides, des habitats et des zones propres à l'agriculture et d'autres aménagements écologiques.

Le modèle de permaculture réintroduit la permanence de la nature en ville en favorisant l'agriculture urbaine. Il tente de réhabiliter les espaces verts qui ont laissé trop de place au béton dans l'étalement urbain. On y intègre l'écologie appliquée, l'horticulture et des pratiques d'agriculture biologique.

La permaculture permet de contrer l'alimentation industrielle grâce aux fermes écologiques, au jardinage biologique local, aux jardins potagers



collectifs. Ces actions tracent la voie à une alimentation saine et développent l'autosuffisance alimentaire. Elles dynamisent le milieu urbain par l'économie de partage, qui s'applique à intégrer au processus des familles dans le besoin en leur offrant des variétés de fruits et de légumes venant des récoltes locales.

DÉVELOPPER UN ESPRIT COLLECTIF

Ce système d'échanges locaux contribue ainsi à développer un esprit collectif qui engage tous les citoyens à vivre dans la cohésion sociale. Ces conditions de vie rapprochent aussi les mentalités urbaines et rurales tout en favorisant la diversité culturelle et sociale. Ce modèle d'action constitue le meilleur moyen de remédier à la pauvreté endémique.

La permaculture crée un mouvement qui engendre un changement de paradigme. Cette vision locale, économique et sociale renforce la capacité de rebondir d'un milieu. Dans le contexte urbain, l'idée de résilience tend à s'imposer comme une opportunité de changement dans la gestion des risques climatiques.

UNE FORCE DE TRANSFORMATION

Le retour à la nature et l'adoption des stratégies d'adaptation aux effets du climat permettront aux citoyens d'affronter des situations complexes. Ce mode d'action locale, qui réunit les projets dans un objectif commun, deviendra sûrement une force de transformation du milieu social. Un tel mouvement qui renforce les liens entre les personnes est source d'un nouveau mode de vie. C'est aussi une avenue pour rejoindre les aspirations de la jeune génération, nos citoyens et citoyennes de l'avenir. ♦

Références :

fr.unhabitat.org/urbanthemes/changementclimatique

www.metropolitiques.eu/Les-villes-en-transition-l.html

L'ALCOOL AU MENU? OUI... MAIS AVEC PARCIMONIE!

ISABELLE HUOT
DOCTEURE EN NUTRITION

Vin, bière, spiritueux, l'alcool fait partie des petits bonheurs de la vie pour plusieurs personnes. Les études confirment que pris en quantité modérée, l'alcool est salubre. Un dossier pour tout savoir sur ce sujet d'intérêt.



ALCOOL CHEZ LES PERSONNES PLUS ÂGÉES : LE PORTRAIT ACTUEL

Selon *Éduc'alcool*

- Au Québec, selon les plus récentes données, un aîné sur cinq a soit dépassé la limite de consommation quotidienne ou hebdomadaire, ou n'a pas respecté la recommandation de ne pas consommer d'alcool deux jours par semaine.
- Le pourcentage de personnes abstinentes de 65 ans et plus est passé de 31 % en 2001 à 24 % en 2014.
- En une même occasion, le nombre moyen de verres consommés par un aîné est passé de 1,6 à 1,7 entre 2008 et 2013.
- Les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à consommer trop d'alcool.

L'ALCOOL : MYTHES ET RÉALITÉS

Plusieurs croyances, tantôt vraies ou parfois erronées, circulent à propos de l'alcool. Démystifions le tout pour faire la lumière sur le sujet.

LE CAFÉ PERMET DE CHASSER PLUS RAPIDEMENT LES EFFETS DE L'ALCOOL.

MYTHE. Ni café ni activité physique ne peuvent accélérer le travail du foie qui, lui, dégrade 15 mg d'alcool chaque heure.

LES MÉDICAMENTS ET L'ALCOOL NE FONT PAS BON MÉNAGE.

RÉALITÉ. Certains médicaments peuvent entraver l'élimination de l'alcool et en modifier les effets. Inversement, l'alcool peut atténuer l'efficacité de certains médicaments ou nuire à leur élimination.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Au Québec, plus des trois quarts des personnes plus âgées prennent au moins un médicament d'ordonnance par an. En 2013, les aînés consommaient en moyenne au moins trois médicaments prescrits, sur une base régulière ou permanente.

UNE CONSOMMATION D'ALCOOL FORT CONTIENT PLUS D'ALCOOL QU'UNE BIÈRE.

MYTHE. Une consommation de 43 ml (1,5 oz) d'alcool fort à 40 % fournit autant d'alcool qu'une bière ordinaire à 5 %. Une consommation correspond aux quantités suivantes :

- une bouteille de bière à 5 % (340 ml/12 oz)
- une coupe de vin à 12 % (140 ml/5 oz)
- un verre de vin fortifié à 20 % (85 ml/3 oz)
- un verre de spiritueux à 40 % (45 ml/1,5 oz)

IL FAUT ÊTRE VIGILANT AVEC LA CONSOMMATION D'ALCOOL À JEUN.

RÉALITÉ. Lorsque l'estomac est vide, l'alcool entre en contact avec les parois plus rapidement. Il est donc absorbé plus vite dans le sang et ses effets surviennent plus rapidement que lorsqu'il est consommé en mangeant.

L'ALCOOL FAVORISE LE SOMMEIL.

MYTHE et RÉALITÉ. Si l'alcool peut, sur le coup, aider à tomber endormi, il peut également nuire au cycle du sommeil et entraîner un sommeil moins réparateur.

LES FEMMES SONT PLUS SENSIBLES À L'ALCOOL QUE LES HOMMES.

RÉALITÉ. D'une constitution plus petite, le corps de la femme contient moins de liquide que le corps masculin. Comme l'alcool se dilue notamment dans les liquides corporels, cela explique en partie que les femmes soient plus sensibles à l'alcool. De plus, leur foie est plus petit et une enzyme impliquée dans le métabolisme de l'alcool est moins efficace que chez l'homme.

APÉRO : DES CALORIES AU MENU!

L'apéro est un moment de détente pour plusieurs. Néanmoins, quelques consommations alcoolisées ajoutent des calories au compte journalier puisque chaque milligramme d'alcool renferme sept calories.

ALCOOL ET APPÉTIT

L'alcool bu en apéro favorise la prise de poids. En effet, l'alcool atténue les signaux de satiété, encourageant ainsi les convives à manger davantage. Le Dr Denis Burdakov et ses collègues de l'Institut Francis Crick viennent d'ailleurs de publier leur étude conduite chez des souris qui montre que l'alcool active des signaux cérébraux qui incitent à manger davantage. Cette réponse neuronale pourrait conduire à des problèmes de poids. D'autre part, l'apéro est souvent accompagné de bouchées ou de grignotines grasses et salées... qui encouragent à boire un verre de plus!

Si les hommes optent souvent pour une bonne bière froide, les femmes préfèrent le vin ou encore les cocktails plus sucrés. Voici un tableau comparatif de quelques boissons populaires :

Boisson	Portion	Énergie (kcal)	Glucides (g)
Vin blanc	150 ml	100	1
Vin rouge	150 ml	110	2,5
Vin rosé	150 ml	105	2
Champagne	150 ml	120	2,5
Sangria	250 ml	160	15
Bloody Cæsar	250 ml	180	20,5
Martini	80 ml	160	1
Spiritueux	45 ml	95	0
Bière régulière (Molson Ex)	341 ml	140	12,4
Bière légère (Coors Light)	341 ml	109	10,2
Labatt Michelob Ultra	341 ml	95	2,6
Sleeman Clear	341 ml	90	2,5
Molson 67	341 ml	67	2

Parce qu'il contient des antioxydants et une quantité raisonnable de calories, le vin demeure un excellent choix. Compte tenu de sa couleur, le vin rouge surclasse les vins blanc et rosé en ce qui concerne le contenu en composés antioxydants. Les flavonoïdes, particulièrement le resvératrol (un composé présent dans la pelure du raisin) sont reconnus pour leur pouvoir cardioprotecteur. De plus en plus de recherches attribueraient aussi au resvératrol un effet préventif sur certains types de cancers, notamment le cancer du côlon. Plutôt du type bière? Plusieurs brasseries offrent des bières réduites en glucides qui constituent des options intéressantes. Un petit troc qui peut faire une grande différence!

Rappelez-vous que pour une consommation responsable, une eau pétillante dans laquelle on aura ajouté des quartiers d'agrumes a tout à fait sa place lors de l'apéro.

ALCOOL ET DIABÈTE : UN MARIAGE POSSIBLE?

On suggère aux diabétiques de consommer leur alcool en mangeant et d'éviter les cocktails sucrés ainsi que les digestifs. Si la bière régulière, les liqueurs et les cocktails contiennent davantage de sucre, les spiritueux, quant à eux, n'en renferment pas ou bien peu. Mais qu'en est-il du vin?

Depuis le printemps dernier, la SAQ (Société des alcools du Québec) indique la quantité de sucre par litre sur la fiche technique des vins. Une information bien utile! Ainsi :

- un vin sec renferme de 0 à 4 g de sucre par litre;
- un vin demi-sec renferme de 4 à 12 g de sucre par litre;
- un vin demi-doux renferme de 12 à 50 g de sucre par litre;
- un vin doux renferme 50 g de sucre par litre.



La plupart des vins les plus appréciés des Québécois se retrouvent parmi les vins les plus riches en sucre. Certes, ces quantités sont bien minimes si on les compare aux boissons gazeuses ou aux jus offerts sur le marché. Toutefois, les personnes diabétiques doivent tout de même calculer la quantité de sucre qu'elles consomment. Ainsi, deux verres de 150 ml de vin demi-doux à 19 g de sucre par litre contiennent 5,7 g de sucre, soit l'équivalent d'un peu plus de 1 c. à thé de sucre. Tout est une question de quantité. ♦

Les inégalités entre les femmes et les hommes : quelques citations

Les inégalités entre les femmes et les hommes prennent de nombreuses formes. Aucune catégorie de femmes n'est épargnée : aînées, jeunes, autochtones, pauvres, riches. L'actualité fournit régulièrement des exemples de ces inégalités. Nous avons sélectionné quelques citations de femmes qui jettent une lumière sur des comportements sexistes du quotidien.

CAROLE DUFOUR

COMITÉ NATIONAL DE LA CONDITION DES FEMMES

GINETTE PLAMONDON

CONSEILLÈRE À LA CONDITION DES FEMMES ET À L'ACTION SOCIOPOLITIQUE

« Prends les femmes vieillissantes, par exemple. Aujourd'hui, Jacques Parizeau est décédé. On le commémora de toutes sortes de façons. Mais les femmes vieillissantes, où sont-elles? Elles remplissent les CHSLD – car elles vivent plus longtemps – et sont prises en charge par d'autres femmes dont on n'entend pas parler, qui sont les préposées aux bénéficiaires. »

HÉLÈNE CHARRON, membre du Conseil du statut de la femme

« Les femmes âgées vivent aussi du paternalisme. On ne dispose que d'une petite ouverture entre la jeunesse et la vieillesse pour ne pas se faire traiter en mineure! Ça m'arrive de rencontrer des gens qui n'ont pas le quart de mon parcours et qui ont toutes sortes de conseils à me donner. Ils le font avec le même ton qu'ils auraient avec une adolescente. Je leur réponds : "Je suis correcte, je vais m'arranger. J'ai 68 ans." La gestion de la vie quotidienne, par exemple! On prétend que les femmes âgées sont incompetentes. »



LOUISE ARBOUR,

ex-juge à la Cour suprême du Canada et ex-Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme

« Le féminisme n'a jamais tué personne. Le machisme tue tous les jours. »

BENOÎTE GROULX, écrivaine



« Sois beau! » « Vous êtes beau! » « Aime-toi! » Imagine-t-on seulement lancer pareille injonction aux hommes? Tout le ridicule de la chose apparaît. Cela témoigne bien de l'iniquité dans la distribution des valeurs : la légitimité, peu importe leur apparence physique, est reconnue d'emblée aux hommes. Ils n'ont pas à justifier leur présence sur Terre en fonction de critères esthétiques. Pour les femmes, la légitimité passe par la beauté. »

ISABELLE BOISCLAIR, *Mines de rien. Chroniques insolentes*





« Toute personne qui a un jour ouvert la télé, pris le métro ou visité un musée sait que le corps des femmes est constamment donné à voir : dans la publicité, la mode, les affiches de cinéma, l'art. Il est là, partout, tout le temps. Les jolies jeunes femmes ont souvent l'impression d'être *très* visibles : sifflements, attouchements ou "simples" regards insistants leur rappellent leur corps, leur apparence, leur vulnérabilité. Quant aux autres, les ordinaires, les grosses, les vieilles, elles sont bannies de la représentation : personne ne veut les voir. Dans les deux cas, seules les apparences comptent. »



LORI SAINT-MARTIN, *Mines de rien. Chroniques insolentes*

« Pour les femmes, les motifs de révolte demeurent nombreux. Et non seulement ils perdurent, mais ils se démultiplient. À l'heure où l'on démantèle l'État social et où l'on place de plus en plus les individus et les groupes en compétition les uns avec les autres, les solidarités se morcellent. Simultanément, on assiste à une montée alarmante des discours moralement conservateurs. Ainsi, les attaques proviennent de deux fronts. D'un côté, le filet social s'amincit, les femmes s'appauvrissent et voient leur autonomie menacée. De l'autre, les discours qui remettent en question le droit des femmes à disposer librement de leur corps gagnent du terrain. Les menaces de recul sont nombreuses, et réelles. »



DIANE LAMOUREUX, professeure de sociologie au département de science politique de l'Université Laval au Québec

« Nous pensons nous diriger vers une ère ouverte, de plus en plus décomplexée, de plus en plus libre, de plus en plus juste et égalitaire. C'était du moins le souhait formulé dans les tranchées de la révolution féministe, il y a 30 ans. À la place, nous vivons un nouveau Rideau de fer, avec d'un côté les femmes en petite tenue et, de l'autre, les femmes recouvertes de la tête aux pieds. Avec d'un côté ceux qui possèdent tout et, de l'autre, ceux qui ne possèdent rien. Jusqu'à maintenant, le 21^e siècle a été celui des inégalités, de la terreur politique et de la dévastation environnementale. Pas exactement ce que nous imaginions. »



FRANCINE PELLETIER,
Second début :
Cendres et renaissance du féminisme

« Les femmes autochtones, au Québec et au Canada, sont doublement discriminées. Elles sont victimes de violences systémiques qui découlent des politiques d'assimilation de la Loi sur les Indiens. Cette loi adoptée en 1876 par le gouvernement canadien comprenait des articles très sexistes. La colonisation a touché plus durement les femmes. Les politiques d'assimilation ont renforcé la domination masculine dans les sociétés autochtones en implantant des structures de gouvernance qui imitaient le modèle occidental, comme celle des chefs de bande dans les réserves. » ♦



WIDIA LARIVIÈRE,
cofondatrice québécoise d'Idle No More

- LES PLUS BAS PRIX GARANTIS! •
- JUSQU'À 90% DE RABAIS SUR LE PRIX EN KIOSQUE •



PLUS DE
295 TITRES
DISPONIBLES!

JUSQU'À **10\$** DE RABAIS
SUPPLÉMENTAIRE!
(SUR ACHATS MULTIPLES)

89 TITRES
À 20\$ OU MOINS
37 NOUVELLES
PUBLICATIONS!

ABONNEZ-VOUS MAINTENANT:
RABAISCAMPUS.COM/ASSO - 1 800 265-0180



Le début d'un temps nouveau

JULES DESFOSSÉS

COMITÉ NATIONAL DU MAGAZINE *QUOI DE NEUF* ET DES COMMUNICATIONS

On a (presque) oublié les assauts répétés de l'hiver, le vent cruel et rageur qui offre une troublante musique dans les ramures et qui siffle aux fenêtres. De même que la poudrière, les bourrasques et les tempêtes qui masquent les alentours. Puis les morsures du froid, le grésil, l'humidité et la pluie verglaçante.

Or, le jour de la libération est arrivé, c'est la saison de l'euphorie qui s'installe. Le dehors ne représente plus une contrée hostile et inconfortable. Plutôt une incitation à s'y attarder dans la lumière nouvelle et salutaire. Les plaisirs du printemps sont nombreux et diversifiés. Parmi eux, l'apaisante promenade dans un parc, la longueur des soirées, le chant des oiseaux, la première gourmandise glacée, le soleil généreux sur la peau timidement dénudée, la fréquentation d'une terrasse et combien d'autres. Comme Félix Leclerc, on veut bien entonner un *hymne au printemps* et pour un certain nombre de personnes, les rêves d'été s'avèrent déjà.

Pour ma part, c'est singulièrement la première phase qui me captive et me réjouit. Aucune autre saison n'offre une telle fascination, autant de métamorphoses et de changements dans les divers règnes de la nature. La renaissance et le renouveau s'exhibent. Le réveil du long sommeil d'hiver est bien présent. On troque volontiers les odeurs hivernales pour celles du printemps, incontournables et vivifiantes.

Appareil photo à la main ou non, chaque jour j'aime bien me promener dans la cité et la campagne environnante, dans les parcs, les forêts et à proximité des cours d'eau pour y surprendre l'effervescence et les nouveautés. J'observe, je m'attarde, je découvre et je savoure cette période active et changeante. Tandis que les tulipes rosissent, les perce-neige, les crocus et les primevères colorent les matins frisquets. D'incalculables boutons de fleurs se préparent à l'éclosion. Les arbres bourgeonnent en silence en toute discrétion. La faune

ailée s'agite en pépiements, en cris et en chants, puis se livre aux urgences printanières. Fascinant ballet aérien dont on ne se lasse guère pour peu qu'on y assiste! Aussi improvisé qu'incessant pour la confection des nids et les quêtes de nourriture. Le petit monde animal n'est pas en reste, les yeux fureteurs notent la participation des insectes à l'agitation généralisée. Pour les nouveau-nés sous terre, c'est la sortie de l'hibernation et la découverte du nouveau monde.

Il n'y a pas qu'à l'automne que le regard passe en mode panoramique. Tantôt attiré par les hauteurs, tantôt conquis par les douces collines qui ondulent. Les paysages printaniers s'exposent en grands formats et séduisent. Les riches nuances de vert, de brun et de rouge, notamment en bordure des routes forestières et des rangs, méritent qu'on y plonge le regard.

Bon printemps! ♦

RENAUD TURCOTTE

COMITÉ NATIONAL DU MAGAZINE *QUOI DE NEUF*
ET DES COMMUNICATIONS

1

Il y a vingt ans, Pierre avait quatre fois l'âge de sa fille. Aujourd'hui, il a deux fois son âge. Donnez l'âge de Pierre et de sa fille.

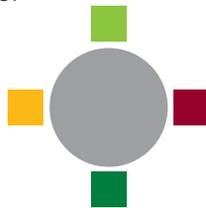
2

Trouvez quatre nombres différents entre 0 et 10 dont la somme donne 24 et qui, placés dans les carrés ci-dessous, donnent le résultat affiché.

$$\begin{array}{r} \square \times \square - \square = 1 \\ \hline \square \end{array}$$

3

Autour d'une table ronde, Sophie, Josiane, Yannick et André dégustent des yogourts de saveurs différentes : bleuets, vanille, fraises et pêches.



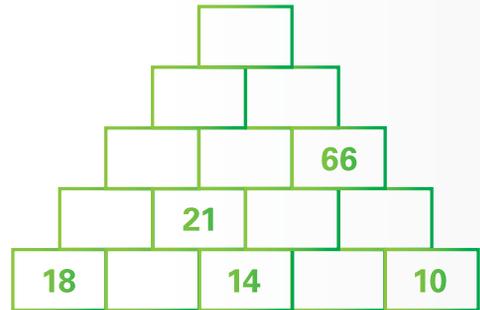
À partir des indices suivants, trouvez quelle personne mange le yogourt aux pêches.

- André est assis à la gauche de la personne qui a le yogourt aux fraises.
- Sophie est en face de celle qui tient le yogourt aux bleuets.
- Josiane et Yannick sont assis l'un à côté de l'autre.
- Josiane n'aime pas le yogourt aux bleuets.
- Une femme est assise à la droite de la personne qui mange celui à la vanille.

Solutions de Remuez vos méninges! à la page 41

4

On veut attribuer un nombre à chacune des briques disposées de la façon suivante :



Cependant, le nombre apparaissant sur une brique doit être égal à la somme des nombres inscrits sur les deux briques placées directement sous elle. Trouvez les nombres manquants.

5

Complétez les mots ci-dessous en vous aidant de la définition donnée.

Mots

Définitions

- | | |
|-----------|---------------------------------------|
| a) Gra___ | — Lit misérable sur lequel on souffre |
| b) Gra___ | — Unité de masse |
| c) Gra___ | — Roche dure |
| d) Gra___ | — Monter avec effort |
| e) Gra___ | — Dispute bruyante |
| a) Gra___ | — Faire grâce à un condamné |
| b) Gra___ | — Mince, élancé et fragile |
| c) Gra___ | — Diviser en degrés |
| d) Gra___ | — Crochet d'abordage |
| e) Gra___ | — Débris provenant d'une démolition |

6

Remplissez ce tableau avec sept mots de sept lettres. Pour y parvenir, servez-vous de la première lettre, déjà fournie, et de la définition qui y est associée. Dans la colonne du centre, vous découvrirez un sigle très connu.

1)	B							Construction légère en planches
2)	C							Losange rouge dans un jeu de cartes
3)	D							Respect des convenances
4)	É							Faire allusion à, faire penser à
5)	F							Plier un membre, une articulation
6)	G							Faire paraître plus gros
7)	M							Titre de noblesse

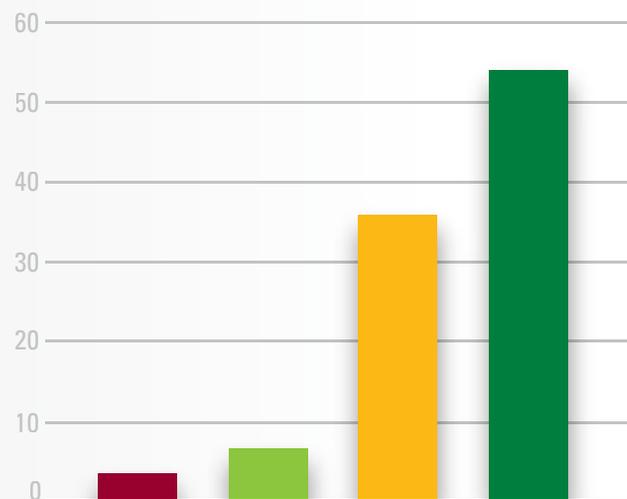
Les internautes se prononcent

Vous êtes nombreux, chaque semaine, à répondre à la question du site Internet de l'AREQ. Ce coup de sonde, loin d'être scientifique, vous permet de vous exprimer sur des questions d'actualité ou de société et nous donne l'occasion de mieux vous connaître. Nous vous invitons à continuer de participer en grand nombre.

Voici deux questions qui ont suscité beaucoup de réactions au cours des derniers mois.

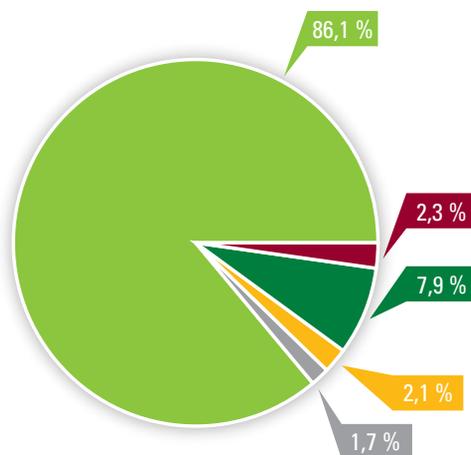
La surconsommation de plastique, qui crée de véritables « continents de plastique » dans nos océans, comme il est illustré dans le numéro de l'hiver 2017 du magazine *Quoi de neuf*, vous inquiète-t-elle pour l'avenir de l'humanité? (Décembre 2016)

- (3,2 %) Pas du tout
- (7,1 %) Un peu
- (36,3 %) Beaucoup
- (53,5 %) Énormément



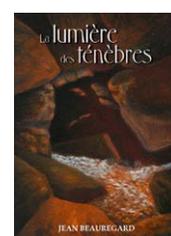
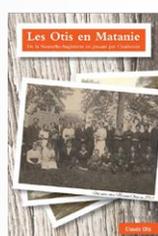
Le gouvernement a organisé le Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD, les 17 et 18 novembre 2016. Selon vous, quels gestes devrait-il faire pour y améliorer la qualité des services? (Novembre 2016)

- (2,3 %) Plus d'infirmières
- (7,9 %) Plus de préposés aux bénéficiaires
- (2,1 %) Plus de mesures pour assurer la sécurité des personnes âgées
- (1,7 %) Des repas de meilleure qualité
- (86,1 %) Toutes ces réponses



NOS MEMBRES PUBLIENT

Nous reproduisons ici la couverture des publications de membres de l'AREQ depuis la parution du dernier numéro. Pour en savoir plus à propos de ces publications ou encore pour faire connaître la vôtre, rendez-vous à areq.lacsq.org.



La trousse de secours pour la voiture : incontournable en toute saison

Été comme hiver, une panne ou un accident peut surprendre à tout moment. La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise choisi par la CSQ, vous donne quelques trucs pour sauver la situation.

JOCELYN ROY

CONSEILLER À LA CSQ, RESPONSABLE DU RÉGIME LES PROTECTIONS RÉSAUT CSQ

Rester en panne seul la nuit sur une route peu fréquentée ou attendre une dépanneuse qui tarde à arriver par un temps glacial n'est guère réjouissant. Pour parer à toute éventualité, se procurer une trousse de survie constitue un geste prévoyant et intelligent.

Vous pouvez trouver ce genre de trousse dans les grands magasins. Par contre, en constituer une vous-même comporte plusieurs avantages : elle sera plus complète et pourrait s'avérer moins chère. Avoir les bons outils sous la main pourrait également vous éviter de faire venir une dépanneuse. Une fois votre trousse constituée, laissez-la dans le coffre de votre véhicule.

QUELQUES INDISPENSABLES À METTRE DANS VOTRE TROUSSE

SÉCURITÉ

- ▶ Trousse de premiers soins : devrait contenir des pansements, de la gaze, des ciseaux et de la crème antiseptique.
- ▶ Fusées éclairantes, lanterne d'avertissement et sifflet : pour avertir les autres conducteurs que vous êtes en difficulté et que vous obstruez la route.
- ▶ Sangle de remorquage : si votre voiture se retrouve prise dans un ravin ou coincée dans la neige.
- ▶ Extincteur pour voiture : en cas d'incendie dans le véhicule.

LUMIÈRE

- ▶ Lampe de poche (avec piles), lampe à manivelle ou lampe frontale.

PROBLÈMES MÉCANIQUES

- ▶ Câbles de démarrage ou batterie d'appoint : pour redémarrer votre voiture ou pour aider quelqu'un sur la route.
- ▶ Câble de recharge (pour une voiture électrique).
- ▶ Pince tout usage ou clef à molette.

PROBLÈMES DE PNEU

- ▶ Compresseur et scellant pour pneu.
- ▶ Cric (de préférence hydraulique) et roue de secours.

PROBLÈMES DE CARROSSERIE

- ▶ Ruban adhésif (style « Duct tape ») ou attaches autobloquantes : pour stabiliser les morceaux de carrosserie qui pendent et qui pourraient se détacher.

POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

- ▶ Gants : permettront de travailler sans engelures.
- ▶ Vêtements, souliers ou bottes de rechange : vous garderont au chaud et vous permettront de travailler à votre aise.
- ▶ Couverture de survie : pourrait vous sauver la vie par des températures très froides.
- ▶ Chandelle et briquet : pour obtenir de la chaleur dans l'habitacle.
- ▶ Pelle et grattoir : pour enlever la neige si vous êtes enlisé ou retirer la glace et le givre des vitres de votre auto.

RAVITAILLEMENT

- ▶ Nourriture non périssable : des barres granolas et des bouteilles d'eau, par exemple.

COMMUNICATION ET ORIENTATION

- ▶ Chargeur et fils de recharge pour cellulaire.
- ▶ Cartes routières ou GPS.

QUE FAIRE SI VOUS TOMBEZ EN PANNE?

Si vous le pouvez, stationnez-vous sur le bord de la route, de façon sécuritaire et visible. Si vous ne pouvez pas, actionnez vos feux de détresse.

Ensuite, évaluez la situation et tentez de trouver quel est le problème. S'il s'agit d'une crevaison, n'essayez pas de changer le pneu si vous n'avez pas les outils ou si vous ne savez pas comment faire.

S'il s'agit d'une déféctuosité mécanique, vous n'aurez d'autre choix que d'appeler une dépanneuse. Si votre auto est neuve, vous avez probablement accès à un service d'assistance routière. Sinon, on vous conseille d'adhérer à un service d'assistance routière pour vous épargner des tracas.

Rappelez-vous que d'être préparé avec le bon équipement pourrait vous aider en cas de malchance. Bonne route! ♦

csq.lapersonnelle.com
1 888 476-8737

Assureur choisi par la CSQ



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Ces renseignements vous sont fournis à des fins purement informatives et ne constituent ou ne remplacent pas les conseils d'un expert en la matière. La Personnelle se dégage de toute responsabilité qui pourrait en découler.

Qu'est devenu le collège des frères?



DENYS BERGERON

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES (O3)
SECTEUR BEAUPORT-CÔTE-DE-BEAUPRÉ (M)

En 1961, je faisais la classe au collège Saint-Noël à Thetford Mines. Seulement des garçons de 7^e année. Au fil des ans, j'ai su que je n'avais pas enseigné dans un collège.

Le mot « collège » provient du latin *lex-legis* (loi). Dans l'Antiquité Romaine, c'était un « groupe de prêtres, de magistrats, revêtus de la même dignité et régis par une loi ». Il y avait des collèges de marchands, des collèges d'augures. Par analogie, dans la religion catholique, on parlera du Sacré Collège (l'ensemble des cardinaux). Et, en termes de droit public, on nommera collège électoral l'ensemble des électeurs. Mais il y a longtemps que le mot répond aussi à la définition d'un établissement scolaire. Surtout en France. Ici, c'est relativement nouveau.

Au Québec, dans la première moitié du siècle dernier, le chemin que suivaient les Canadiens français pour s'adonner à des études supérieures était le collège classique, l'université, l'École Polytechnique et l'École des hautes études commerciales.

Dès les années 1950, les critiques envers le système d'éducation sont nombreuses. La plus virulente, distillée dans *Les insolences du Frère Untel*, a l'effet d'une bombe et allume la Révolution tranquille.

Dans le tourbillon de la Commission Parent, les collèges classiques et d'autres qui n'en ont que le nom disparaissent du portrait. Désormais, le cours secondaire sera offert dans les écoles polyvalentes. Pour les études postsecondaires, un concept unique au monde voit le jour en 1967 : le Collège d'enseignement général et professionnel (cégep). Dans la mouvance de la Révolution tranquille, mon « collège Saint-Noël » est redevenu simplement l'« école Saint-Noël ».

Je succombe et je cite la définition du mot « collège » du *Dictionnaire françois* (1680) de Pierre Richelet : « Lieu établi pour enseigner aux jeunes gens la Piété, le Grec, le Latin et quelques sciences comme la Philosophie. » ♦

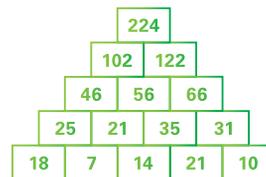
SOLUTIONS REMUEZ VOS MÉNINGES !

1. Pierre a 60 ans et sa fille a 30 ans.

2.
$$\begin{array}{r} 9 \times 4 - 5 = 1 \\ \hline 6 \end{array}$$

3. Josiane mange le yogourt aux pêches.

4.



5. a) Grabat b) Gramme c) Granit d) Gravir
e) Grabuge f) Gracier g) Gracile h) Graduer
i) Grappin j) Gravats

6. 1)

B	A	R	A	Q	U	E
C	A	R	R	E	A	U
D	É	C	E	N	C	E
É	V	O	Q	U	E	R

 5)

F	L	É	C	H	I	R
G	R	O	S	S	I	R
M	A	R	Q	U	I	S



Aux Milliers de Mots Croisés

Voici un site tout simple et des grilles de mots croisés pour tous les goûts. Choisissez votre niveau, la taille de la grille et la variante souhaitée et validez votre choix en cliquant sur OK. Il est possible d'imprimer la grille si vous préférez le bon vieux crayon au clavier. Vous cherchez un mot depuis des heures? En prime, on vous donne la solution. Des heures de plaisir pour les cruciverbistes!

» mots-croises.ca

Medisite

Medisite se présente comme un magazine et traite de sujets variés liés à la santé : santé au quotidien, maladie, nutrition, beauté, médecines naturelles, etc. On y trouve aussi des diaporamas, des recettes, des remèdes de grand-mère, des dictionnaires et même un atlas du corps humain. Voilà un site qui ne remplacera pas notre médecin, mais qui pourrait nous aider à devenir un meilleur acteur de notre santé.

» medisite.fr

Office québécois de la langue française du Québec

Saviez-vous que la Charte de la langue française a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977 et modifiée en 2002? À consulter en premier lieu : l'onglet À propos de l'Office pour connaître la vaste mission de cet organisme composé de huit membres. En haut de page, les grands titres. Côté gauche, les indispensables dans la pratique du français. Côté droit, vos droits et obligations. Au centre, les dernières actualités. Bref, tout autour de la page d'accueil, des onglets à découvrir.

» oqlf.gouv.qc.ca

CÉLINE GENDRON
CHRONIQUEUSE

Festival interculturel du conte du Québec

Entrons dans les coulisses de l'un des plus grands festivals de conte de la francophonie. Depuis sa fondation en 1993, le Festival du conte est un événement bisannuel qui célèbre l'art du conte et qui offre à ses spectateurs un voyage au pays de l'imaginaire. Après la lecture de l'historique du festival, ne manquez pas de visionner les extraits vidéo pour découvrir quelques conteurs et la beauté de leur créativité. Inscrivez-vous à l'infolettre du festival et soyez à l'affût de toute la programmation.

» festival-conte.qc.ca

» mafourchette.com

Qui peut se vanter de maîtriser l'art de la cuisine? Les outils ne manquent pas dans ce domaine. Encore un site de recettes! Je dirais un délicieux site de recettes. À l'accueil, le site Ma Fourchette nous met déjà en appétit par la coloration et la variété des mets qu'on nous propose. Des astuces surprenantes, des recettes santé savoureuses, une vidéo à la saveur de smoothie à la framboise, un site qui goûte bon.

» mafourchette.com

Quelques vidéos sportives :

Documentaire : L'histoire du hockey

youtube.com/watch?v=S7cRV74Hp4g

Peut-on faire tomber 100 quilles avec une seule boule?

youtube.com/watch?v=G2IAV0UmU5Q

Guide de deux minutes sur le sport du curling

youtube.com/watch?v=VtaeSnkIbGA

Trucs et astuces :

Pour partager une page Web avec d'autres personnes, entrez sur la page Web, appuyez sur les trois petits points à droite de votre tablette (ou sur le PLUS) et sur Partager via Facebook, Twitter, votre adresse de courriel ou autre. Des icônes s'afficheront différemment selon la configuration de votre tablette. Note : ce truc a été testé uniquement sur une tablette Samsung, système d'exploitation Android.

Bonne navigation! ♦

Les ramasseurs de bêtise

ROBERT JASMIN
CHRONIQUEUR

Au moment d'écrire ces lignes, soit quelques semaines avant que vous ne les lisiez, je ne sais pas ce qu'il sera advenu du président Trump. Un chroniqueur d'un quotidien écrivait ce matin, faisant suite à la première conférence de presse de cet électron libre, que c'était le début de la fin pour ce dernier. J'ai alors longuement hésité puis renoncé à vous servir la chronique prévue dans laquelle je parlais des leçons de l'histoire, notamment en faisant un rapprochement entre l'entrée en fonction de Donald Trump et le 31 octobre 1922, le jour où Benito Mussolini, le fondateur du fascisme, est devenu président du Conseil du Royaume d'Italie. Peut-être que le président américain ne l'est plus (mon souhait le plus cher), alors ma chronique prévue ne serait plus pertinente. Je l'ai donc mise de côté.

Pour éviter un trop grand décalage entre le texte que j'ai écarté et celui-ci, j'ai pensé vous faire part d'une réflexion qui m'est venue à la suite d'un commentaire d'un lecteur qui jugeait que mes chroniques dans un hebdomadaire n'étaient pas assez positives. Il est vrai que l'actualité des mois passés, surtout avec l'élection d'un dangereux narcissique à la tête du pays voisin, ne me portait pas à un optimisme délirant. Devant le danger, la prudence veut que l'on évite d'être trop « positif ». Mais j'ai quand même réfléchi à ce que ce lecteur écrivait et je me suis posé la question : qu'est-ce qu'être positif ?

J'ai, avant tout, exclu toute attitude qui relève d'un optimisme béat et qui fait dire que tout finira bien par s'arranger. Être positif, c'est d'abord ne pas être satisfait de ce qui est, c'est se dire que les choses pourraient être mieux que ce qu'elles sont. C'est se convaincre qu'il vaut la peine de changer ce qui est injuste ou dangereux. C'est s'informer, être lucide et avoir le courage de regarder la réalité telle qu'elle est. C'est enfin accompagner celles et ceux qui se battent pour changer cette réalité, au moins en les défendant lorsqu'ils sont considérés comme n'étant pas assez « positifs ».

« Être positif, c'est d'abord ne pas être satisfait de ce qui est, c'est se dire que les choses pourraient être mieux que ce qu'elles sont. »

C'est au cours de cette réflexion qu'un bruit de moteur venant de l'extérieur a attiré mon attention : les éboueurs passaient chez moi pour ramasser mes poubelles et les vider. Je me suis demandé qui oserait dire que les ramasseurs d'ordures ne font pas un travail positif. Que serait notre environnement sans eux ? Qu'en serait-il de notre qualité de vie ? C'est alors que j'ai réalisé que mon travail de chroniqueur pouvait à l'occasion se comparer à celui des éboueurs. Que j'étais en somme un ramasseur de bêtise.

J'écris bêtise au singulier pour éviter la confusion, car au pluriel le mot s'apparente à insultes. J'emploie le mot comme dans la chanson de Brel, *L'air de la bêtise*, dans laquelle il parle d'elle comme étant la *Mère des gens sans inquiétudes / Mère de ceux que l'on dit forts / Mère des saintes habitudes*... Jacques Brel a eu l'occasion de parler du sujet lors d'une entrevue et il disait que la bêtise, c'est de la paresse : « La bêtise, c'est un type qui vit et qui se dit : "Ça me suffit, je vis, je vais bien, ça me suffit." C'est de la paresse, je crois, la bêtise, une espèce de graisse autour du cerveau... »

Tout cela étant dit, je dois ajouter que même les éboueurs ont besoin de voir leurs déchets être ramassés. J'espère bien que je pourrai, moi aussi, bénéficier des services de ramasseurs de ma propre bêtise lorsqu'elle se manifestera. ♦

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

AREQ (CSQ)

320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7

Numéro de convention de la Poste-publications : 40007982

VOTRE LIEN PRIVILÉGIÉ

... VERS DES ÉCONOMIES ALLANT
JUSQU'À 30%* SUR VOS
ASSURANCES AUTO ET HABITATION



**DES ÉCONOMIES ET DES TARIFS
DE GROUPE EXCLUSIFS**

Demandez une soumission et économisez !

▶ 1 888 476-8737

▶ csq.lapersonnelle.com



AREQ
CSQ

Les
protections
RésAut CSQ

Assurances auto, habitation et entreprise



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

* Les économies ne sont pas garanties et varieront selon les renseignements fournis au moment de la souscription.